

The cover features a blurred industrial background with a man's profile on the left. A large teal circle is positioned in the upper right, containing the title. Below the circle is a vertical line of seven colored dots. The bottom of the cover is a solid teal band with the company logo.

RAPPORT
ANNUEL
2017



mecelec
COMPOSITES

SOMMAIRE



04 INTERVIEW DU PRÉSIDENT

08 PRÉSENTATION DU GROUPE

- 1 UN ACTEUR MAJEUR DU MARCHÉ DES MATÉRIAUX COMPOSITES
- 2 2017 UNE ANNÉE ORIENTÉE SUR UNE PRÉSENCE TERRAIN ET UNE NOUVELLE LISIBILITÉ ERS NOS CLIENTS
- 3 L'INNOVATION AU CŒU DE LA STRATÉGIE
- 4 UNE AMBITION FORTE ANNONCÉE DANS LA STRATÉGIE À MOYEN-TERME
- 5 PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS
- 6 UNE ORGANISATION COMMERCIALE ADAPTÉE AUX MARCHÉS
- 7 L'ORGANISATION INDUSTRIELLE ET DES USINES : UNE APPROCHE 100 % INTÉGRÉE
- 8 LES INVESTISSEMENTS
- 9 NOTRE HISTOIRE

36 GOUVERNANCE

- 1 ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ
- 2 RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DES DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS
- 3 RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE
- 4 CONSEIL D'ADMINISTRATION
- 5 CONTRÔLE INTERNE
- 6 INFORMATIONS SUR LES RISQUES
- 7 CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

70 RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES (RSE)

82 VIE BOURSIÈRE

COMPOSITION DU CAPITAL

94 COMPTES SOCIAUX

122 RAPPORT ATTESTATIONS ET TABLES DE CONCORDANCE

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
TABLES DE CONCORDANCES
ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

134 PROJET DES RÉOLUTIONS



avec **MICHEL-PIERRE DELOCHE**
PDG du Groupe MECELEC COMPOSITES



EN 2017, MECELEC A EVOLUÉ VERS MECELEC COMPOSITES. UN CHANGEMENT DE CAP POUR LE GROUPE ?

Il fallait bien un nouveau nom pour soutenir notre ambition de devenir leader européen ! Le changement de nom ne marque pas un changement de cap, c'est plutôt une nouvelle identité pour qu'on nous reconnaisse dans notre offre de services, qui a bien évolué depuis les cabines téléphoniques !

Nous sommes fiers de notre histoire : aujourd'hui, nous sommes l'un des seuls acteurs européens à proposer les services d'une tech-structure, avec un large panel de technologies (RTM, infusion, injection, contact, SMC, BMC...), avec une forte expertise dans l'innovation.

QUEL POSITIONNEMENT POUR MECELEC COMPOSITES ?

Les matériaux composites ont des propriétés d'allègement, de résistance, d'intégration de fonctions, de résistance à la corrosion, etc. Avec les demandes de plus en plus importantes de réduction de l'empreinte carbone et les besoins toujours croissants d'intégrer de l'électronique dans les appareils, nous sommes sur une industrie à la trajectoire dynamique !

Mecelc Composites investit massivement les secteurs à forte demande en valeur ajoutée : l'aéronautique, les sports et loisirs, et enfin les transports. Notre offre 100% intégrée représente un sérieux atout pour nos clients, du design à la production.

De plus, nos technologies s'adaptent aux besoins de production de nos clients : là où en phase de test, ils peuvent avoir besoin de très petites séries, voire de prototypes, nous savons les accompagner à chaque stade de leur développement, et faire évoluer leurs technologies, jusqu'aux grandes séries.

QUELLE EST LA STRATÉGIE DU GROUPE A MOYEN-TERME ?

Nous prévoyons une croissance à deux chiffres sur les trois prochaines années. Nous avons une forte ambition, car nous voulons être identifiés comme le transformateur composites Made in France. Pour ce faire, nous allons renforcer notre positionnement de PME « agile », au service de grands Groupes. Cela va passer par un accompagnement client, tourné vers l'innovation.

C'est par exemple ce que nous allons faire avec MCI, qui va être un nouveau service à l'innovation.

MCI ? UN SERVICE À L'INNOVATION ?

MCI est l'acronyme de Mecelc Composites Innovation. C'est un service, qui va permettre d'apporter des solutions clefs en mains aux clients.

Nous voulons faire connaître les avantages des composites au niveau de la recherche, comme l'intégration de fonctions complexes. Nous avons déjà intégré plusieurs CTI, clusters et groupes de travail pour faire de la fertilisation croisée : être au plus proches des besoins en R&D, et promouvoir les atouts des solutions composites.

Notre ambition : développer des partenariats et commercialiser de la gestion de projets innovation.

CHIFFRES CLÉS



Chiffre d'affaires de
23,6M€
en 2017

Chiffre d'affaires
+2,11%
en 2017 VS 2016

4% DU CA
SONT DESTINÉS
AUX INVESTISSEMENTS
INDUSTRIELS

EBE
+135,48%
en 2017 VS 2014

REX
+101,02%
en 2017 VS 2014

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT
+102,35%
en 2017 VS 2014

3 SITES
en région Auvergne-Rhône-Alpes et
1 SITE
en Roumanie

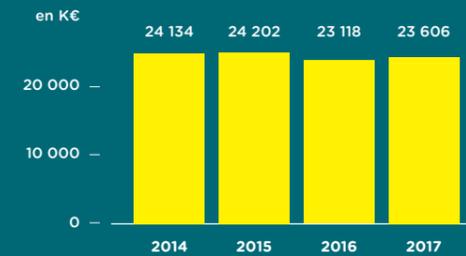
171
COLLABORATEURS

+ 80 ANS
D'EXPÉRIENCE

3 PRIORITÉS

- améliorer la performance industrielle en continu
- innover
- fédérer autour de valeurs humaines

Chiffre d'affaires



Valeur ajoutée



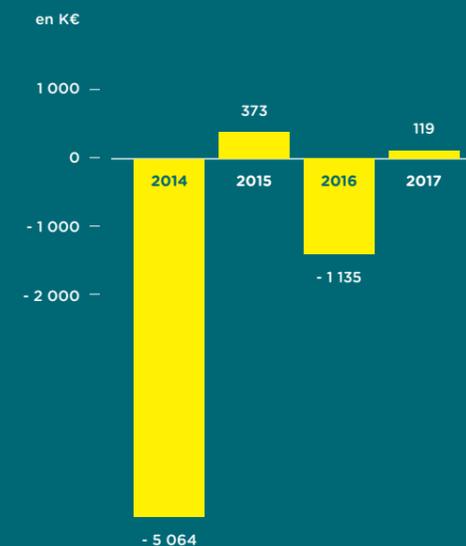
Excédent Brut d'Exploitation



Résultat d'exploitation



Capacité d'autofinancement



Actif net comptable



01

PRÉSENTATION DU GROUPE

MECELEC COMPOSITES est le leader français de la mise en œuvre des matériaux composites.

Connu depuis 1934 pour ses développements d'outillages spécifiques dans le BTP (coffret d'électricité, gaz, télécoms, eau ...), le Groupe a aujourd'hui une expertise et des technologies de pointe dans les composites.

Il co-développe avec ses clients des produits innovants dans des secteurs aussi variés et exigeants que l'aéronautique, l'automobile, le médical, ou encore les transports, le ferroviaire, l'industrie...

Avec un chiffre d'affaires de 23,6 M€ en 2017, **MECELEC COMPOSITES** propose des solutions 100 % intégrées, de la R&D à la production. Le Groupe est riche du savoir-faire de ses 171 collaborateurs répartis sur 4 sites, 3 en région Auvergne-Rhône-Alpes et 1 en Roumanie.

Il accompagne aujourd'hui plus de 500 clients à l'international.

La société est cotée sur Euronext Growth
Code ISIN : FR0000061244 - ALMEC





1. UN ACTEUR MAJEUR DU MARCHÉ DES MATÉRIAUX COMPOSITES

« MECELEC COMPOSITES, c'est un accompagnement client dans les composites, de la conception à la livraison, et une fabrication française pour des solutions sur-mesure ! »

Michel-Pierre DELOCHE
PDG, Groupe MECELEC COMPOSITES

SPORTS, LOISIRS, NAUTISME & MÉDICAL

Nombreuses applications
Possibilité aspect brut de gel coat
Pièces adaptées à la peinture
Livrable en version complète possible



AÉRONAUTIQUE

Caractéristiques mécaniques
Blindage
Légèreté
Non corrosif
Pièces d'aspect peintes
Intégration de fonctions



ASSISES ET CAPOTAGES

Intérêt économique du SMC et des therm durcissables
Tailles de séries importantes
Normes qui vont intensifier l'usage des composites (normes feu/fumée)

ENGINS MOTORISÉS

Secteurs variés (ferroviaire, agricole, voiturettes...)
Capotage, appareillage, pièces de structure, crénelages...



COFFRETS DE RACCORDEMENT AUX RÉSEAUX

(électricité, gaz, eau et télécom)
Acteur historique et reconnu



LES COMPOSITES, UN MARCHÉ PORTEUR

Les composites sont sur des secteurs porteurs de croissance. D'après une étude JEC Group parue en 2017, en volume, le marché global des composites devrait atteindre 12,9 Mt en 2021, soit une croissance moyenne de 4 % entre 2016 et 2021. L'étude estime également que le marché doit atteindre 94 Mds d'euros en 2021.

Overview of the Global composites market, at the crossroads, JEC Group, Edition 2017, p.25

RÉSEAUX

CLIENT VÉOLIA

Création d'une gamme de bornes de comptage en SMC et TP (Réalisation site de Mauves)



AÉRONAUTIQUE

CLIENT FLY BY WIRE

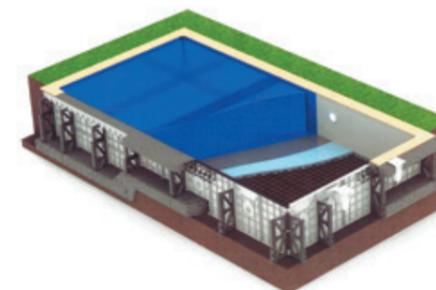
Pièces en injection pour Embraer Legacy (Réalisation site de St-Agrève)



SPORTS ET LOISIRS

CLIENT EUROPISCINE

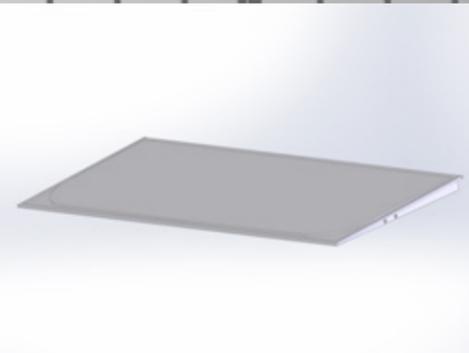
Pièces en SMC pour structure de bassin piscine (Réalisation site de Mauves)



ASSISES ET CAPOTAGES

CLIENT JC DECAUX

Pièces en RTM pour toit d'abribus (Réalisation site de St-Geoirs)



TRANSPORTS FERROVIAIRES

CLIENT ALSTOM

Pièces en moulage contact pour train (Réalisation site de St-Geoirs)



ENGINS MOTORISÉS ET TRANSPORTS

CLIENT AGCO

Pièces en moulage contact pour capot carrosserie tracteur Valtra (Réalisation site de St-Geoirs)



ENGINS MOTORISÉS ET TRANSPORTS

CLIENT BOLLORÉ

Pièces en moulage contact pour habillage bus (Réalisation site de St-Geoirs)





**2. 2017
UNE ANNÉE
ORIENTÉE SUR
UNE PRÉSENCE TERRAIN
ET UNE NOUVELLE LISIBILITÉ
VERS NOS CLIENTS**



Avec plus de 450 visites sur le terrain et une présence sur un grand nombre de salons en France, MECELEC COMPOSITES renoue avec un dynamisme commercial sur les différents marchés.

Le changement de nom Mecerlec en MECELEC COMPOSITES permet une meilleure lisibilité et surtout un positionnement plus précis de notre offre dans les domaines de l'industrie.

À l'occasion de ces divers événements, l'équipe commerciale a pu développer des relations fortes avec de nouveaux prospects, qui se sont concrétisées par de nouvelles offres (plus de 600 devis).

De nombreux dossiers sont en cours de finalisation :

- Dans les sports et loisirs, avec un acteur majeur de la grande distribution
- Dans l'aéronautique, avec de nouvelles pièces ainsi qu'un partenariat pour le développement d'un hélicoptère drone
- Dans le transport, des concrétisations de marchés avec des prospects dans les systèmes de nouvelles technologies
- Sur la partie réseau, des renouvellements de marchés et de nouvelles positions seront concrétisées sur le premier semestre 2018

MECELEC COMPOSITES se distingue sur son marché avec un panel important de technologies de transformations qui permet d'avoir une offre produits très large et adaptée à la taille de série.



3. L'INNOVATION AU CŒUR DE LA STRATÉGIE



MECELEC COMPOSITES a initié, sur les 12 derniers mois, 10 sujets sur l'innovation et la veille technologique.

Ces sujets ont été sélectionnés pour leurs contributions attendues sur :

- ▲ l'augmentation de la performance des moules,
- ▲ la fabrication d'un moule démonstrateur de conception nouvelle et utilisant largement la technologie de fabrication additive,
- ▲ la réduction des temps de découpes des mousses,
- ▲ l'utilisation et la caractérisation de certaines matières commercialisées récemment (veille technologique),
- ▲ la possibilité de pouvoir proposer une solution de recyclage sur de futures pièces en composite,
- ▲ l'amélioration des conditions de travail lors des préparations de surfaces.

.....

« Fin 2017, les équipes de R&D représentent 5 % des effectifs du Groupe. Nous accordons une place prépondérante à l'innovation, et nous plaçons la R&D au cœur du dispositif en relation avec les équipes commerciales, la production et la direction des achats. Le management joue aussi un rôle important. »

Bénédicte DURAND,
Directeur Général Délégué
MECELEC COMPOSITES

.....



UNE NOUVELLE MARQUE DÉDIÉE À L'INNOVATION : MCI

MECELEC COMPOSITES veut placer l'innovation au cœur de sa stratégie, et créer une marque dédiée à l'innovation : MCI (Mecelec Composites Innovation) qui aura comme missions principales :

■ de proposer des solutions techniques innovantes à des problématiques techniques reconnues. Les solutions techniques proposées se voudront compatibles avec les contraintes industrielles. Pour certains cas, des pièces démonstrateurs seront réalisées. Les premières problématiques abordées sont :

- la réalisation de structurations fines (grain fin, imitation cuir...) en surface des moules composites,
- la réalisation de pièces composites avec des formes creuses, sans assemblage,
- l'isolation électrique sur des applications ferroviaires, par surmoulage avec des matériaux composites,
- une solution d'allègement à moindre coût.

■ d'étudier les contributions possibles de nouvelles technologies à nos process et à nos produits,

■ sur une sollicitation de clients : rechercher une solution industrielle à des problématiques techniques irrésolues,

■ grâce à ses réalisations, MCI vise - à moyen terme - à être reconnue comme un partenaire pertinent et à commercialiser des gestions de projets innovation « clés en main ». L'agrément de MCI par le ministère chargé de la recherche sera un préalable à cette démarche.

MCI entretiendra une étroite collaboration avec ses fournisseurs partenaires (matières premières, outillages...) pour pouvoir faire profiter des dernières avancées techniques et technologiques disponibles.

MCI proposera des solutions technologiques nouvelles, notamment avec des choix de process et matériaux différents. Les principaux domaines d'applications seront le « redesign » disruptif de fonctions ou de produits, ainsi que l'amélioration des conditions de travail de nos collaborateurs.



4. UNE AMBITION FORTE ANNONCÉE DANS LA STRATÉGIE À MOYEN-TERME

Depuis plus de 80 ans, le Groupe conçoit, fabrique et distribue des matériaux composites de haute technicité dont les caractéristiques uniques permettent de mettre en œuvre des applications répondant aux grands enjeux

techniques et sociétaux d'aujourd'hui et de demain. Ainsi, la transformation de matériaux thermoplastiques et thermodurcissables permet de répondre à des problématiques de performance et de durabilité des produits fabriqués.



LES ATOUTS DE MECELEC COMPOSITES

Le Groupe est aujourd'hui un groupe 100 % intégré, ayant atteint une phase de maturité industrielle et bénéficiant d'une présence commerciale directe et indirecte à travers un réseau de distributeurs. De par ses capacités démontrées en termes d'innovation, de croissance, de structuration mais également de résilience, le Groupe dispose aujourd'hui de tous les atouts pour poursuivre une nouvelle phase de développement.

En effet, fort de son expérience, le Groupe MECELEC COMPOSITES vise une croissance élevée de son chiffre d'affaires d'ici à 2020 par l'utilisation de nombreux atouts dont il dispose :

- une expertise reconnue au niveau européen dans la mise en œuvre des matériaux,
- une offre 100 % intégrée du design à l'industrialisation,
- des moyens de productions performants.



TROIS PRIORITÉS DANS LA STRATÉGIE À MOYEN-TERME

Le plan stratégique de MECELEC COMPOSITES sur les années à venir (2018-2020) s'articule autour de trois priorités :

- Améliorer la rentabilité opérationnelle par une progression de la marge brute à partir de 2018 et par une amélioration continue de la performance industrielle ;
- Avoir une capacité d'innovation importante afin de pouvoir proposer à ses clients des solutions en rupture avec celles existantes aujourd'hui ; le choix stratégique d'investir sur l'innovation permet au Groupe d'être présent sur des marchés de niche, en répondant à, voire en suscitant de nouveaux besoins ou en venant en substitution à des matériaux traditionnels (béton, acier, aluminium, bois...).
- Fédérer l'entreprise qui a connu des difficultés pendant de nombreuses années autour d'un projet ambitieux mais réaliste, en conservant des valeurs humaines propres à une PME.



TROIS LEVIERS STRATÉGIQUES POUR ACCOMPAGNER UNE STRATÉGIE VOLONTARISTE D'ACCÉLÉRATION DE LA CROISSANCE

L'ambition du Groupe est de devenir un acteur de référence dans la transformation des matériaux composites sur les segments ciblés, par la mise en place d'une stratégie commerciale forte. La politique d'innovation viendra renforcer cette démarche en ouvrant de nouveaux domaines d'application et en permettant l'amélioration du niveau de marge par la commercialisation de produits plus innovants.

Le Groupe entend ainsi fonder sa stratégie de croissance et de performance financière accrue sur les trois principaux leviers suivants :

- le développement commercial,
- la poursuite de l'innovation,
- l'amélioration de la rentabilité opérationnelle et industrielle ; cette dernière étant corrélée à une optimisation de l'utilisation des équipements de production et à un renforcement de l'excellence opérationnelle.



5. PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS



L'offre commerciale du Groupe consiste à co-designer et transformer des matériaux composites thermodurcissables et thermoplastiques en adaptant la technologie au cahier des charges du client et à la taille de série.

Le Groupe MECELEC COMPOSITES, doté d'un parc de presses et de moyens industriels importants est en capacité de proposer pour son marché des pièces unitaires jusqu'à plusieurs millions par an :

- Moulage au contact
- Infusion
- Injection RTM
- Compression SMC
- Injection thermoplastiques

Fruit d'une politique R&D active et constante et d'une très forte expertise technique, le Groupe est en capacité de répondre aux évolutions marché en :

- proposant des outillages innovants et performants,
- proposant des choix de matières qui garantissent le meilleur couple propriétés mécaniques / propriétés économiques.

Ces données permettent de positionner le Groupe MECELEC comme un acteur majeur dans son secteur d'activité. L'analyse concurrentielle montre qu'aucun acteur (tous au profil de spécialiste) n'est présent sur autant de domaines d'applications que le Groupe.

*Un positionnement unique :
« Grâce à son expertise technique, MECELEC COMPOSITES propose à la fois des outillages innovants et des matières qui garantissent le meilleur rapport coût-performances. À ma connaissance, aucun spécialiste (hors multinationales) n'est présent sur autant de domaines d'applications que nous. Cela peut s'expliquer par notre offre 100 % intégrée, du design à l'industrialisation, qui nous permet de proposer des solutions sur-mesure à nos 500 clients dans le monde. »*

Bertrand VIEILLE,
Directeur des Ventes
MECELEC COMPOSITES

CADENCES





6. UNE ORGANISATION COMMERCIALE ADAPTÉE AUX MARCHÉS



Le Groupe développe une approche commerciale en adéquation avec les caractéristiques de chaque secteur d'application. Comme pour tout produit intermédiaire destiné à un marché de spécialistes et avec des caractéristiques techniques spécifiques, il est impératif de répondre au mieux à l'ensemble de la demande. Cela implique à la fois :

- La visite et le développement de la relation avec des distributeurs (qui agissent sur les prescripteurs) pour nos gammes propres (coffrets de comptage, de protection et de distribution pour l'eau, l'électricité, le gaz et les télécoms) ;
- La mise en œuvre d'une démarche commerciale directe vis-à-vis des clients finaux pour la partie de notre activité où nous sommes des sous-traitants.

Ainsi le Groupe a organisé sa force commerciale afin de se faire connaître à tous les niveaux. Des efforts importants ont été mis en œuvre depuis 2 ans pour permettre à MECELEC COMPOSITES de se diversifier et de conquérir de nouveaux marchés avec notamment une présence en tant qu'exposant sur les salons professionnels du secteur :

- FIP
- MIDEST
- RIST...

Le Groupe a également multiplié sa présence commerciale à l'international avec l'objectif de développer le chiffre d'affaires export avec un focus particulier sur la zone Afrique francophone. Le Groupe met en place des partenariats locaux permettant ainsi une présence physique sur le terrain afin de mieux connaître le tissu économique local et nouer des relations avec l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur.

7. L'ORGANISATION INDUSTRIELLE ET DES USINES : UNE APPROCHE 100% INTÉGRÉE



Le Groupe maîtrise l'ensemble de la chaîne de valeur avec une intégration verticale complète comprenant :

- la R&D et le bureau d'études chargé de l'évolution des process, comprenant la formulation des matières premières, l'engineering des process et des équipements ainsi que la conception des outils de production (moules),
- le processus de production avec des capacités de production intégrant toutes les technologies de transformation des matériaux composites,
- la logistique et le traitement des commandes, qui permet de répondre à des demandes variées tant auprès des distributeurs que des clients finaux.

Les matières premières et fournitures industrielles représentent plus de 50 % des coûts de production et constituent de ce fait un enjeu important de la rentabilité du Groupe. Une direction des achats est en charge des négociations, avec l'objectif d'assurer la disponibilité des matières et d'optimiser leur coût d'approvisionnement.

Les principales matières utilisées par le Groupe sont :

- 40 t de résines thermodurcissables et gel coat pour nos applications RTM¹, HLU² et Infusion
- 720 t de matières thermoplastiques (PA, PP...) pour nos productions de pièces injectées
- 1 800 t de SMC³ pour l'activité de compression.

La Direction des achats du Groupe déploie également ses compétences sur les domaines du transport et des conditionnements (essentiels pour assurer une bonne efficacité logistique) et sur les fournitures et investissements industriels (compte tenu du poids de ces derniers dans l'utilisation des ressources du Groupe).

¹Resin Transfer Molding
²Hand Lay Up
³Sheet Molding Compound

Les sites de production du Groupe MECELEC COMPOSITES, selon leur niveau de charges, travaillent en 2X8 ou en 3X8.

Le niveau de robotisation et d'automatisation est de plus en plus présent au sein du Groupe MECELEC COMPOSITES que ce soit sur le site de Mauves pour des productions 100 % automatisées avec les bornes CIBE, à St Agrève avec le déchargement des pièces injectées, ou encore à Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs avec le détournage et le perçage des pièces RTM comme le capot pour notre client AGCO.

En parallèle, le groupe déploie un certain nombre d'outils de pilotage de la production (LEAN) ayant pour objectif de diminuer la non qualité et d'augmenter la productivité.

Grâce à cette démarche, le site de Mauves a réalisé - en deux ans - des progrès spectaculaires. Les sites de St Geoirs et de St Agrève vont également mettre en place ce type d'outils dans les mois qui viennent.

Par ailleurs, le groupe MECELEC COMPOSITES met l'accent depuis quelques temps maintenant sur la formation aux métiers de stratifieurs, de préparateurs avant peinture et de peintres industriels, et plus particulièrement sur le site de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs.

Ces métiers correspondent à un vrai besoin en lien direct avec la stratégie de l'Entreprise.

Pour cela, le site se fait accompagner de professionnels reconnus, comme COMPOSITEC, qui vont nous permettre de faire monter en compétences nos collaborateurs et ainsi atteindre nos objectifs.

La R&D est au cœur du dispositif de conception en étant en étroite relation avec le commerce, la production et le service achats. Au 31 décembre 2017, elle compte près de 5 % des effectifs du Groupe. Durant l'année 2017, les équipes ont adopté le mode projet en termes d'organisation dans l'objectif d'être plus agile, plus réactif et d'être un point d'entrée technique unique vis-à-vis de nos clients.



8. LES INVESTISSEMENTS



Le montant des investissements réalisés au cours des exercices clos le 31 décembre 2015, 2016 et 2017 est le suivant :

en K€	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Investissements incorporels	25	28	67
Investissements corporels	561	1 323	1 428
Investissements financiers	0	124	197
Total	586	1 475	1 692

Dans le cadre de la démarche de valorisation de son outil de travail, MECELEC COMPOSITES a souhaité revaloriser l'ensemble de l'actif immobilier. Par décision du 21 décembre 2017, le Conseil d'administration a approuvé la réévaluation libre des actifs immobilisés de la Société pour un montant de 4 797 K€ hors impact impôt. Cette opération a été enregistrée directement en capitaux propres, en « écart de réévaluation » dans les comptes du 31 décembre 2017.

La présente réévaluation découle d'une expertise des actifs immobilisés de MECELEC COMPOSITES réalisée par un expert indépendant (Expertises Galtier) dont il résulte que la valeur actuelle du parc d'immobilisations est supérieure à sa valeur comptable. Cf note sur la réévaluation d'actif page 101.

Dans le cadre de son plan de développement, MECELEC COMPOSITES souhaite :

- poursuivre les investissements industriels de « retrofit » habituels estimés à environ 4 % de son chiffre d'affaires,
- réaliser les seuls investissements capacitaires nécessaires à son développement, compte tenu des progrès constants dans l'amélioration des taux d'utilisation des équipements présentant des goulots d'étranglement.

La société ne prévoit pas, pour le moment, de réaliser des investissements significatifs en immobilisations corporelles et incorporelles pour les années à venir et pour lesquels les organes de direction de la Société auraient d'ores et déjà pris des engagements fermes à la date d'enregistrement de ce document.

Les investissements des années 2015 et 2016 avaient été plus importants afin d'accélérer le redéploiement industriel.



9. NOTRE HISTOIRE



Créée en 1934, MECELEC était à l'origine un spécialiste de l'équipement de réseaux électriques.

Le sens authentique MECanique ELECTricité signifie l'alliance des 2 fondateurs : Jean RIGAUD (ingénieur mécanicien) et Gabriel NOIZE (ingénieur électricien) qui ont créé cette société le 10 janvier 1934 à Paris.

C'est en 1939 qu'elle fut transférée à Tain l'Hermitage et quelques années plus tard à Tournon puis à Mauves (07).

Dès la fin des années 1950, la société innove en choisissant le polyester pour la fabrication de matériels de raccordement électriques, jusque-là en métal.

Au tout début des années 1970 et alors que le moulage était manuel et au contact, MECELEC prend la décision d'investir dans le SMC au travers d'un parc machines important.

MECELEC COMPOSITES est aujourd'hui leader sur son marché et le spécialiste de la transformation des matériaux composites et des plastiques.

Véritable expert industriel disposant d'un parc machines permettant la réalisation de pièces prototypes à des très grandes séries, nous sommes présents :

■ dans le co-développement de produits nécessitant de fortes compétences techniques et industrielles. Cette activité a été renforcée par la création du site de St Agrève (1984), l'acquisition de l'activité NOBEL COMPOSITES (2003), puis par celles de SADAC (2011), de SOTIRA 73 (2012) et de BESACIER (2014),

■ dans la fabrication d'enveloppes pour les réseaux - MECELEC est un acteur majeur du marché qui offre une gamme complète d'équipements de raccordement entre des réseaux publics (électrique, télécoms, gaz et eau) et leurs clients.

Le Groupe devient MECELEC COMPOSITES en 2017.

.....

« Il nous fallait un nouveau branding, plus en phase avec la réalité de nos activités et nos ambitions de leadership européen.

Avec le nom de MECELEC COMPOSITES, nous faisons clairement savoir au marché que nous sommes un acteur dans les composites et leurs secteurs. Nous avons fait évoluer notre offre et nos métiers pour proposer un large éventail de solutions à nos clients. »

Michel-Pierre DELOCHE
PDG, Groupe MECELEC COMPOSITES

.....

1934

Création de Mécelec pour répondre aux importants besoins de réseaux électriques

1958

Introduction des matériaux plastiques et composites

1965

Développement de matériel pour le réseau téléphonique

1976

Création de MCR (Mecelec Composites et Recyclage) et Inoplast

1984

Ouverture du site de St-Agrève (07) dédié à l'injection thermoplastique

1988

Introduction au Second Marché

1997

Partenariat avec NEXANS pour les coffrets électriques

2000

Acquisition de l'activité LOGUT (34 Fabrègues)
Produits en Composites
Ciment Verre

2003

Cession participations INOPLAST à PLASTIC OMNIUM
Acquisition de l'activité NOBEL COMPOSITES (21 Vonges)

2005

Ouverture du site de Cluj-Napoca (Roumanie)

2006

Création de MECELEC Télécoms (CPL)

2010

Reprise par le concert SECONDE CHANCE
Acquisition de l'activité Regards Eau de SOTRA SEPEREF

2011

Acquisition de l'activité de SADAC (38 St-Etienne de St-Geoirs)
Cession de MECELEC Télécoms

2012

Acquisition de l'activité de SOTIRA 73 (73 Chambéry)

2013

Sortie de procédure de sauvegarde avec anticipation
Cession du site de Fabrègues
Transfert du site de Vonges et création d'une deuxième usine à Mauves

2014

Acquisition de BESACIER (69 Corbas)
Cession du site de Chambéry
Opération d'émission obligataire

2016

Cession de la filiale BESACIER (69 Corbas)

2017

Transfert sur Euronext Growth
Evolution de la raison sociale et du code APE : MECELEC COMPOSITES 2229A

2018

30^{ème} année de cotation sur les marchés financiers

02

GOVERNANCE





1. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ



COMPOSITION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ

Composition du Conseil d'administration

Au 5 avril 2018, le Conseil d'administration de la Société MECELEC COMPOSITES est composé de 6 administrateurs :

- Michel-Pierre DELOCHE, Président,
- Jacques DANCER,
- Edouard LAMELOISE,
- Patrick LOUIS,
- Martine RINAUDO,
- Paul-Henry WATINE

Parmi ces six administrateurs, trois peuvent être qualifiés d'« indépendants » au regard du code de gouvernance MIDDLENEXT, puisqu'ils n'exercent pas de fonction de direction dans la Société ou dans son Groupe, et qu'ils n'entretiennent pas de relation, notamment en tant que client ou fournisseur significatif, avec la Société, son Groupe ou sa direction, susceptible de compromettre l'exercice de leur liberté de jugement. De plus, ces administrateurs indépendants ne détiennent pas de participation importante dans le capital social. Le Conseil d'administration considère notamment que le fait pour certains administrateurs qualifiés d'indépendants, d'être membres du Conseil depuis plusieurs années ne constitue pas un obstacle à leur indépendance à l'égard du Conseil d'administration mais doit au contraire s'analyser comme un gage de pérennité et d'accompagnement du développement du Groupe.

Le Conseil d'administration ne comprend pas d'administrateur élu par les salariés.

Mandataires sociaux

Prénom et nom ou dénomination sociale	Première nomination	Echéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société
Michel-Pierre DELOCHE	25 juin 2010 idem	AG 2021 AG 2021	Président Directeur Général
Bénédicte DURAND	18 nov. 2016	AG 2021	Directeur Général Délégué

Administrateurs

Prénom et nom ou dénomination sociale	Première nomination	Echéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société
Jacques DANCER	25 juin 2010	AG 2021	Administrateur
Edouard LAMELOISE	23 juin 2017	AG 2023	Administrateur
Patrick LOUIS	22 juin 2011	AG 2017	Administrateur Indépendant
Martine RINAUDO	23 mai 2013	AG 2019	Administrateur Indépendant
Paul-Henry WATINE	25 juin 2010	AG 2021	Administrateur Indépendant

Renouvellement des membres du Conseil d'administration et des mandataires sociaux

L'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'est prononcée sur le renouvellement des mandats suivants :

- Patrick LOUIS

Elle propose également la nomination d'un administrateur indépendant femme en adjonction en la personne de :

■ Alice de MALLIARD

Fonctions principales exercées hors de la Société

- Chef de projet Cité des Entreprises Groupe Olympique Lyonnais
- Conseillère régionale Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Conseillère à la Métropole de Lyon
- Conseillère municipale de Tassin la Demi-Lune

Adresse professionnelle

812 Développement
67 rue François Mermet
69160 TASSIN LA DEMI-LUNE

Direction opérationnelle

La Direction de MECELEC COMPOSITES est assurée par l'équipe suivante :

DIRECTION GÉNÉRALE

Président Directeur Général

Michel-Pierre DELOCHE

Directeur Général Délégué

Bénédicte DURAND

FONCTIONS GROUPE

Responsable Administratif et Financier

Séverine TABBAKH

Responsable Ressources Humaines

Cyrielle EVRARD

Directeur des Ventes

Bertrand VIEILLE

Directeur des Opérations

Richard EXBRAYAT

DIRECTEURS DE SITE

MAUVES

Éric JALLAT

SAINT-AGREVE

Nicolas LEFEVRE

SAINT-GEOIRS

Jean-Marie DARDAINE



FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION ET CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le Conseil d'administration qui s'est réuni le 25 juin 2010, à la suite de l'adoption par la Société de la forme de Société anonyme à Conseil d'administration, a décidé à l'unanimité, que la direction générale de la Société serait assumée par le Président du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration s'est doté d'un Règlement intérieur le 29 juillet 2010.

Par décision du 29 juillet 2010, le Conseil d'administration a choisi de se référer au Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, établi par MIDDLENEXT.

Le Conseil d'administration se réunit au moins 4 fois par an, et aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Les principaux travaux du Conseil d'administration durant l'exercice 2017 ont concerné :

- la réflexion sur les orientations stratégiques du Groupe MECELEC COMPOSITES,
- la modification de la place de cotation financière, en passant sur Euronext Growth,
- l'étude et la validation du projet de réévaluation de bilan,
- l'adoption du budget 2018 et des investissements associés.

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'administration et de la direction générale à l'égard de la Société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

Comités spécialisés

Le règlement intérieur prévoyait la création (i) d'un comité d'audit et (ii) d'un comité des rémunérations et des nominations, dont les attributions sont précisées à l'article 6 du Règlement Intérieur. Ces comités ont été créés lors du Conseil qui s'est réuni le 30 mars 2011.

Le Conseil du 12 octobre 2015 a décidé la réintégration des Comités au Conseil en raison de la taille resserrée du Conseil qui est passé de 10 à 8 membres puis à 6 membres. Le Conseil se réunira en formation spécifique « Comité d'audit » ou « Comité des Rémunérations et des Nominations » pour les besoins de ces travaux.

2. RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DES DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS



Équipe de direction

M. Michel-Pierre DELOCHE (Président-Directeur-Général depuis le 25/06/2010)	2017	2016	2015	2014
Rémunération mandataire social	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	3 750 €	6 000 €	4 200 €	1 500 €
Avantages en nature	-	-	-	-
Total	3 750 €	6 000 €	4 200 €	1 500 €

Mme Bénédicte DURAND (Directeur Général Délégué depuis le 18/11/2016)	2017	2016
Rémunération mandataire social	28 000 €	-
Rémunération exceptionnelle	-	-
Jetons de présence	-	-
Avantages en nature	2 602 €	-
Total	30 602 €	0 €

Il n'existe pas d'engagements liés à la prise, à la cessation ou au changement de fonctions de l'équipe de Direction.

Jetons de présence

L'assemblée générale ordinaire du 23 juin 2017 a attribué à titre de jetons de présence aux administrateurs, au cours du dernier exercice, une enveloppe globale de 50 000 € destinée à récompenser l'assiduité des administrateurs. Il est proposé que l'enveloppe globale pour l'exercice 2018 soit maintenue.

Les administrateurs et les membres du Comité ont ainsi perçu en 2018 au titre de l'exercice 2017 une rémunération globale de 17 750 € correspondant à 30 présences à raison de 750 € par présence physique et 250 € par présence téléphonique des administrateurs selon le tableau ci-dessous :

en €	18/01/17 Comité stratégique	27/04/17 CA/Audit et rémunération	18/09/17 CA semestriel	20/10/17 Q3 et projet réévaluation	21/12/17 réévaluation	Total
Michel-Pierre DELOCHE	750	750	750	750	750	3 750
Patrick LOUIS	750	250	750	750	0	2 500
Martine RINAUDO	250	250	250	750	750	2 250
Paul-Henry WATINE	750	750	750	250	750	3 250
Jacques DANCER	0	750	750	750	750	3 000
Edouard LAMELOISE	0	750	750	750	750	3 000
Total	2 500	3 500	4 000	4 000	3 750	17 750



3. RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37, alinéa 6, du Code de commerce, j'ai l'honneur de vous rendre compte, aux termes du présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Ce rapport a été élaboré à la suite d'une réunion avec la Direction générale de la Société et s'appuie sur les travaux du Comité des Rémunérations et des nominations.

Il a été approuvé par le Conseil d'administration du 5 avril 2018.



PRÉSENTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Répartition du capital social

Le Concert Seconde Chance détenait à la clôture de l'exercice 60,06 % du capital et 69,19 % des droits de vote. La composition du Conseil d'administration tient compte de l'existence de ce concert.

Composition du Conseil

Le Conseil d'administration est, à ce jour, composé de six (6) membres nommés pour une durée de six années.

Les échéances des mandats sont au terme de l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'année mentionnée (soit au plus tard 6 mois après la clôture de l'exercice).

Prénom et nom ou dénomination sociale	Première nomination	Echéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société
Michel-Pierre DELOCHE	25 juin 2010	AG 2021	Président du Conseil
Jacques DANCER	25 juin 2010	AG 2021	Administrateur
Edouard LAMELOISE	23 juin 2017	AG 2023	Administrateur
Patrick LOUIS	22 juin 2011	AG 2017	Administrateur Indépendant
Martine RINAUDO	23 mai 2013	AG 2019	Administrateur Indépendant
Paul-Henry WATINE	25 juin 2010	AG 2021	Administrateur Indépendant

Il a été adopté à l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 23 juin 2017 la nomination d'un nouvel administrateur en adjonction en la personne de Edouard LAMELOISE, précédemment censeur.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale qui se tiendra le 17 mai 2018 la nomination d'un nouvel administrateur en adjonction en la personne de Alice de MALLIARD et le renouvellement du mandat de Patrick LOUIS.

■ Alice de MALLIARD

Fonctions principales exercées hors de la Société

Chef de projet Cité des Entreprises
Groupe Olympique Lyonnais
Conseillère régionale Région Auvergne-
Rhône-Alpes
Conseillère à la Métropole de Lyon
Conseillère municipale de Tassin la Demi-Lune

Adresse professionnelle

812 Développement - 67 rue François Mermet
69160 TASSIN LA DEMI-LUNE

Mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil

■ Michel-Pierre DELOCHE

Fonctions principales exercées hors de la Société

Consul du Danemark
Président de l'Institut Français des Administrateurs Rhône-Alpes
Gérant - SARL MP DELOCHE & ASSOCIES
Gérant - SARL SETIAG

Adresse professionnelle

c/o SARL MP DELOCHE & ASSOCIES
136 cours Lafayette - 69003 LYON

■ Jacques DANCER

Fonctions principales exercées hors de la Société

Autres mandats et fonctions exercés durant les cinq dernières années

Président - EUREKAP

Gérant - MCJ
Gérant - DANCER INVESTISSEMENT
Gérant - SC DANCER
Administrateur - DN COLOR
Membre Conseil de Surveillance - AMOEBEA

Adresse professionnelle

DANCER INVESTISSEMENT
57, rue Michelet - 42000 ST ETIENNE

■ Edouard LAMELOISE

Fonctions principales exercées hors de la Société

Adresse professionnelle

DG HELEA FINANCIÈRE

HELEA FINANCIERE
28 Cours de Verdun - 69002 LYON

■ Patrick LOUIS

Fonctions principales exercées hors de la Société

Autres mandats et fonctions exercés durant les cinq dernières années

Adresse professionnelle

Consultant et professeur à l'université Lyon 3

Administrateur - Union Inter régionale et Technique des Sociétés Etudiantes Mutualistes UITSEM
Conseiller Régional Rhône Alpes
Conseiller communautaire Grand Lyon
Conseiller du 6^e arrondissement de Lyon

IAE - Université Jean Moulin Lyon 3
BP 8242 - 69355 LYON Cedex 08

■ Martine RINAUDO

Fonctions principales exercées hors de la Société

Adresse professionnelle

Président SAS LELAHEL

Domaine Capoue de l'Escoulin
Les Maillets - 26400 EYGLUY ESCOULIN

■ Paul-Henry WATINE

Fonctions principales exercées hors de la Société

Adresse professionnelle

Président - SAS PHW PARTENAIRE
Président de la Cocoeco AEROPORTS DE LYON
Administrateur - SACVL
Administrateur - Opéra de Lyon
Administrateur - ECO DELTA
Membre du Conseil de surveillance HOSPICES CIVILS DE LYON

39, rue Vaubecour - 69002 LYON

Critères de choix des administrateurs

Le Conseil d'administration comprend trois (3) administrateurs indépendants :

- Martine RINAUDO,
- Patrick LOUIS,
- Paul-Henry WATINE.

Le Conseil d'administration considère que ces administrateurs remplissent l'ensemble des critères rappelés ci-dessous.

Selon le règlement intérieur du Conseil d'administration établi conformément au Code de gouvernance MIDDLENEXT, cinq (5) critères permettent de justifier l'indépendance des membres du Conseil, qui se caractérise par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement :

- Ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une Société de son Groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années ;
- Ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la Société ou de son Groupe ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- Ne pas être actionnaire de référence de la Société ;
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

Le Conseil d'administration examine au cas par cas la situation de chacun de ses membres au regard des critères énoncés ci-dessus. Sous réserve de justifier sa position, le Conseil d'administration peut considérer qu'un de ses membres est indépendant alors qu'il ne remplit pas tous ces critères ; à l'inverse il peut

également considérer qu'un de ses membres remplissant tous ces critères n'est pas indépendant.

Les principales qualités attendues d'un administrateur sont l'expérience de l'entreprise, l'engagement personnel dans les travaux du Conseil, la compréhension du monde économique et financier, la capacité de travailler en commun dans le respect mutuel des opinions, le courage d'affirmer une position éventuellement minoritaire, le sens des responsabilités à l'égard des actionnaires et des autres parties prenantes, l'intégrité.

Représentation équilibrée des femmes et des hommes

Du fait du passage sur Euronext Growth, la société MECELEC COMPOSITES n'est plus tenue à quelque obligation en termes de parité en ce qui concerne la constitution de son conseil d'administration.

Toutefois MECELEC COMPOSITES est attachée à la mixité au sein de son conseil, et la règle des 40 % de femmes siégeant au Conseil d'Administration sera proposée lors de la prochaine Assemblée Générale du 17 mai 2018.



FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

Le Conseil est assisté de deux (2) comités dont le rôle est fixé par un Règlement intérieur signé par l'ensemble des administrateurs en fonction :

■ Un Comité d'audit

Présidents - Paul-Henry WATINE et Jacques DANCER. Ses membres ont été choisis en raison de leurs compétences particulières en matière financière ou comptable. Un des membres est indépendant au sens du Règlement intérieur du Conseil (Paul-Henry WATINE).

■ Un Comité des Rémunérations et des Nominations.

Ces Comités ont été créés par le Conseil d'administration du 30 mars 2011.

Le Comité d'audit s'est réuni :
le 27 avril 2017 ;

Le Comité des Rémunérations et des Nominations s'est réuni le 27 avril 2017.

Le Conseil du 12 octobre 2015 a décidé la réintégration des Comités au Conseil en raison de la taille resserrée du Conseil qui est passé de 10 à 8 membres puis à 6 membres. Le Conseil se réunira en formation spécifique « Comité d'audit » ou « Comité des Rémunérations et des Nominations » pour les besoins de ces travaux.

Rôle du Président

Le Président :

- arrête les documents préparés par les services internes à l'entreprise,
- organise et dirige les travaux du Conseil d'administration,
- s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille notamment à ce qu'ils disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission,
- s'assure que les représentants des organes représentatifs du personnel sont régulièrement convoqués et disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission.



CONDITIONS D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Organisation

Le fonctionnement du Conseil est régi par le règlement intérieur adopté le 29 juillet 2010.

Aux rendez-vous obligatoires du Conseil (arrêté des comptes annuels et semestriels) s'ajoutent les séances dont la tenue est justifiée par la marche des affaires.

Les réunions du Conseil et la participation aux séances

Le Conseil d'administration est convoqué par le Président par tous moyens même verbalement.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration s'est réuni cinq (5) fois : 18/01/2017 - 27/04/2017 - 18/09/2017 - 27/10/2017 et 21/12/2017

Participation aux Conseils d'administration

Le taux de participation s'est élevé en 2017 à 90 %. Les séances du Conseil d'administration ont été présidées par le Président du Conseil .

	Nombre de CA possibles	Nombre de présents	Pourcentage de présence
Michel-Pierre DELOCHE	5	5	100 %
Patrick LOUIS	5	4	80 %
Martine RINAUDO	5	5	100 %
Paul-Henry WATINE	5	5	100 %
Jacques DANCER	5	4	80 %
Edouard LAMELOISE	5	4	80 %
Total	30	27	90 %

Les Commissaires aux comptes

Les Commissaires aux comptes sont convoqués à toutes les séances du Conseil d'administration qui examinent ou arrêtent les comptes annuels ou intermédiaires.

Les représentants du Comité d'entreprise

Les représentants du Comité d'entreprise ont été convoqués à toutes les réu-

nions du Conseil. À la suite des élections professionnelles intervenues le 2 décembre 2015, une Délégation Unique du Personnel a remplacé le Comité d'entreprise. Lors de la réunion du 8 décembre 2015, quatre représentants ont été désignés au Conseil d'administration :

- Brigitte BELOU (1^{er} collège)
- Lucienne CHARPENAY (1^{er} collège)
- Yvan LECOMTE (2^{ème} collège)
- Tristan TEIRE (3^{ème} collège)

Les comptes rendus de séance

Le procès-verbal de chaque réunion est établi par le Secrétaire du Conseil nommé à chaque réunion, puis arrêté par le Président qui le soumet à l'approbation du Conseil suivant. Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux après signature du Président et d'un administrateur.

L'information du Conseil

À l'occasion des séances du Conseil, les administrateurs reçoivent tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission. Hors séances du Conseil ; les administrateurs reçoivent régulièrement toutes les informations importantes concernant la Société.

Les jetons de présence

L'assemblée générale ordinaire du 23 juin 2017 a décidé de fixer l'enveloppe des jetons de présence pour l'exercice 2017 à la somme de 50 000 €.

La répartition des jetons de présence est arrêtée par le Conseil d'administration en fonction de l'assiduité des administrateurs et du temps qu'ils consacrent à leur fonction.

Les administrateurs ont reçu en 2018 au titre de l'exercice 2017 une rémunération globale de 17 750 € correspondant à 27 présences à raison de 750 € par présence physique et 250 € par présence téléphonique.

Application d'un code de gouvernement d'entreprise

La Société se réfère volontairement au code de gouvernement d'entreprise MIDDLENEXT depuis la décision du Conseil d'administration du 29 juillet 2010.

Ce code peut être consulté sur le site <http://www.middlenext.com/>.

La Société a choisi de se soumettre à l'ensemble des recommandations du Code MIDDLENEXT (démarche « comply or explain ») et notamment les recommandations n°15 et n°8 :

Recommandation n°15

« Il est recommandé qu'une fois par an, le président du Conseil invite les membres à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil et sur la préparation de ses travaux. Cette discussion est inscrite au procès-verbal de la séance ».

Chaque année lors du Conseil d'arrêté des comptes les administrateurs sont amenés à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil et sur la préparation de ses travaux. Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du Conseil qui s'est réuni le 27 avril 2017.

Recommandation n°8

La recommandation MIDDLENEXT n°8 sur les administrateurs indépendants est respectée.

Elle indique : « Il est recommandé que le Conseil accueille au moins 2 membres indépendants. Ce nombre pourra être ramené à 1 membre dans l'hypothèse où le Conseil est composé de 5 membres ou moins. Il pourra être augmenté dans les Conseils dont l'effectif est important et précise les critères permettant de justifier l'indépendance des membres du Conseil ».

Le Conseil d'administration comprend à ce jour trois (3) membres indépendants.

Autres recommandations

L'ensemble des recommandations du « Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de MIDDLENEXT » sont suivies par MECELEC COMPOSITES et ses organes de gouvernance.

Points de vigilance

Le Conseil d'administration a pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « Points de vigilance ».



PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

Définition et objectifs du contrôle interne

La croissance du Groupe dépend de la qualité et de la fiabilité de ses produits avec ses clients. Le Groupe, certifié ISO 9001 version 2015, a mis en place un certain nombre de mesures de management de la qualité. Celles-ci comprennent : la politique QHSE, la responsabilité de la direction, le management des ressources, la réalisation du produit. Une revue est faite via des tableaux de bord et de l'avancement des plans d'actions avec une focalisation sur les actions difficiles (audits internes et externes).

L'organisation du contrôle interne s'appuie sur l'ERP JEEVES qui est opérationnel pour l'ensemble des sites depuis février 2007. Ce système de gestion est utilisé pour gérer tous les aspects liés à la production et à la vente : gestion des articles, achats, ventes, suivi de production et des stocks. Il permet de suivre et de contrôler les flux liés à ces cycles opérationnels ainsi que leur enregistrement comptable : le système de gestion gère en effet en automatique les informations nécessaires pour le traitement de l'information financière et comptable.

Les flux non générés par le système de gestion sont initiés ou contrôlés par la Direction financière et comptable : flux liés aux rémunérations par exemple, ou par la Direction générale pour les décisions d'investissements.

Les procédures et les sécurités en matière de flux financiers reposent sur les automatismes et les contrôles liés au système de gestion et sur l'intervention de la Direction financière pour la signature des moyens de paiement.

Le dispositif de contrôle interne en place dans notre société a pour but de veiller à ce que le comportement de nos collaborateurs s'inscrive dans le cadre des lois et règlements, des normes et principes de notre société afin d'éviter tout risque d'erreur ou de fraude.

Organisation du contrôle

La Direction Générale définit et met en œuvre la stratégie de développement du Groupe et assure la coordination des différentes activités.

La Direction Générale définit et veille à l'application de règles uniformes sur les questions comptables, juridiques, fiscales et informatiques. Pour cela l'ensemble des sites utilisent le même ERP JEEVES depuis 2007, ce qui permet d'avoir une information exhaustive et uniforme en temps réel. Les moyens sont mis en œuvre pour maintenir une disponibilité constante des outils informatiques et pour assurer l'intégrité et la confidentialité des informations stockées dans le système d'information. L'élaboration des comptes sociaux se fait en interne.

Chaque site de production comprend une direction de site. La direction administrative et financière, la direction commerciale, la direction achats et les ressources humaines sont centralisées au niveau du Groupe pour une meilleure efficacité.

La tenue de comité de direction et de réunions transversales auxquelles participent les personnes occupant le même poste dans les différents sites permet de mettre en commun les expériences et de valider la bonne application des procédures.

Les membres du comité de direction ont été formés aux audits internes et en réalisent régulièrement.

Des inventaires physiques sont réalisés 2 fois par an de manière complète et permettent de détecter les écarts et de vérifier l'efficacité des procédures.

Par ailleurs, nous sommes particulièrement attentifs au respect des règles d'éthique par nos services achats.



PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conformément aux articles, L. 225-37 al. 8 du Code de commerce, il est indiqué que les modalités relatives à la partici-

pation des actionnaires à l'assemblée générale sont prévues aux articles 23 à 29 des statuts de la Société.

RESTRICTIONS APPORTÉES AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS

Les pouvoirs du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués ne font

l'objet d'aucune limitation statutaire, ni d'aucune limitation par le Conseil.

PRINCIPES ET RÈGLES ADOPTÉS PAR LE CONSEIL POUR DÉTERMINER LES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DE TOUTES NATURES ACCORDÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Le Directeur Général Délégué peut être rémunéré au titre de son mandat social comme au titre de son contrat de travail.

La rémunération du Directeur Général Délégué, tant au titre de son contrat de travail que de ses fonctions de Directeur Général Délégué, peut comprendre une partie variable tenant compte des performances de la Société.

Au titre de l'exercice 2017, le Président-Directeur Général n'a pas reçu de rémunération au titre de ses fonctions.

Il est rappelé que le Comité des rémunérations et des nominations a notamment pour mission d'étudier les recommandations de la Direction Générale de la Société et de faire des propositions au Conseil d'administration de la Société en matière de rémunération et d'avantages accordés aux Président, Directeur Général, Directeurs Généraux Délégués et membres du Comité Directeur.

Les rémunérations des mandataires sociaux figurent dans le rapport de gestion.

INFORMATIONS CONCERNANT LA STRUCTURE DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ ET LES ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Conformément à l'article L. 225-37 al. 9 du Code de commerce, il est renvoyé

sur ce point au rapport de gestion de la Société.

Fait à MAUVES, le 5 avril 2018

Michel-Pierre DELOCHE
Président du Conseil d'administration



4. CONSEIL D'ADMINISTRATION



Michel-Pierre DELOCHE

Né en 1946
Président Directeur Général depuis le 25 Juin 2010
Actionnaire du Concert



Jacques DANCER

Né en 1945
Administrateur
Actionnaire du Concert



Edouard LAMELOISE

Né en 1978
Administrateur
Actionnaire du Concert



Patrick LOUIS

Né en 1955
Administrateur indépendant



Martine RINAUDO

Née en 1950
Administrateur indépendant



Paul Henry WATINE

Né en 1943
Administrateur indépendant

Au cours de cet exercice, les administrateurs se sont réunis 5 fois en Conseil d'Administration notamment pour :

- arrêter les chiffres d'affaires trimestriels, les comptes sociaux annuels et semestriels,
- nommer un nouvel administrateur,
- débattre de la pertinence de projets pouvant avoir un impact significatif sur les actifs et autoriser la mise en œuvre opérationnelle de certains projets et notamment du projet de réévaluation de bilan.

Le taux de présence physique des administrateurs aux séances du conseil a été de 90 %.

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune option ni d'actions de performance. Ils bénéficient d'avantages en nature (cf page 43). Il n'existe ni indemnités de départ, ni indemnités d'arrivée pour les mandataires sociaux. Les mandataires sociaux ne bénéficient pas de régime de retraite spécifique. Ils ne bénéficient pas d'indemnités relatives à une clause de non-concurrence, ni d'indemnités de rupture.

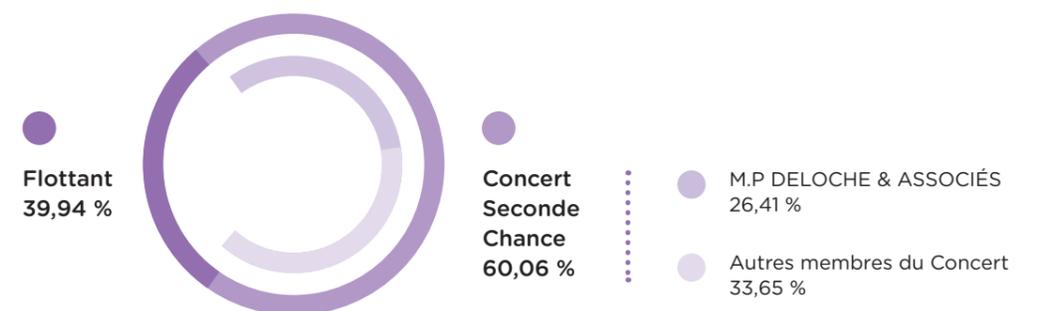
Jetons de présence

En 2017, les administrateurs ont perçu 17 750 € par séance du Conseil sous réserve de leur présence physique. Les montants dus et versés au titre des jetons de présence sont mentionnés page 41. Le taux d'assiduité a atteint 90 %.

En plus du temps passé pour les Conseils, ils ont étudié le reporting afin de rester très concrètement connectés à la réalité de l'entreprise.

L'Assemblée du 23 juin 2017 a voté un montant global annuel maximum de 50 000 € de jetons de présence.

Structure de l'actionariat



Structure du capital au 31/12/2017

Le capital de la Société se décompose en 4 049 382 actions.

Un concert majoritaire détient le contrôle de la Société depuis 2010, il représente 60,06 % du capital et n'est pas lié par un pacte d'actionnaires.

L'actionariat salarié représente 0,1 % du capital.

La Société détient 0,4 % du capital en auto-contrôle.



5. CONTRÔLE INTERNE

La croissance du Groupe dépend de la qualité et de la fiabilité de ses produits avec ses clients. Le Groupe, certifié ISO 9001 version 2015, a mis en place un certain nombre de mesures de management de la qualité. Celles-ci comprennent : la politique QHSE, la responsabilité de la direction, le management des ressources, la réalisation du produit. Une revue est faite via des tableaux de bord et de l'avancement des plans d'actions avec une focalisation sur les actions difficiles (audits internes et externes).

L'organisation du contrôle interne s'appuie sur l'ERP JEEVES qui est opérationnel pour l'ensemble des sites depuis février 2007. Ce système de gestion est utilisé pour gérer tous les aspects liés à la production et à la vente : gestion des articles, achats, ventes, suivi de production et des stocks. Il permet de suivre et de contrôler les flux liés à ces cycles opérationnels ainsi que leur enregistrement comptable : le système de gestion gère en effet en automatique les informations nécessaires pour le traitement de l'information financière et comptable.

Les flux non générés par le système de gestion sont initiés ou contrôlés par la Direction financière et comptable : flux liés aux rémunérations par exemple, ou par la Direction générale pour les décisions d'investissements.

Les procédures et les sécurités en matière de flux financiers reposent sur les automatismes et les contrôles liés au système de gestion et sur l'intervention de la Direction financière pour la signature des moyens de paiement.

Le dispositif de contrôle interne en place dans notre société a pour but de veiller à ce que le comportement de nos collaborateurs s'inscrive dans le cadre des lois et règlements, des normes et principes de notre société afin d'éviter tout risque d'erreur ou de fraude.

Organisation du contrôle

La Direction Générale définit et met en œuvre la stratégie de développement du Groupe et assure la coordination des différentes activités.

La Direction Générale définit et veille à l'application de règles uniformes sur les questions comptables, juridiques, fiscales et informatiques. Pour cela l'ensemble des sites utilise le même ERP JEEVES depuis 2007, ce qui permet d'avoir une information exhaustive et uniforme en temps réel. Les moyens sont mis en œuvre pour maintenir une disponibilité constante des outils informatiques et pour assurer l'intégrité et la confidentialité des informations stockées dans le système d'information.

L'élaboration des comptes sociaux se fait en interne.

Chaque site de production comprend une direction de site. La direction administrative et financière, la direction commerciale, la direction achats et les ressources humaines sont centralisées au niveau du groupe pour une meilleure efficacité.

La tenue de comité de direction et de réunions transversales auxquelles participent les personnes occupant le même poste dans les différents sites permet de mettre en commun les expériences et de valider la bonne application des procédures.

Les membres du comité de direction ont été formés aux audits internes et en réalisent régulièrement.

Des inventaires physiques sont réalisés 2 fois par an de manière complète et permettent de détecter les écarts et de vérifier l'efficacité des procédures.

Par ailleurs, nous sommes particulièrement attentifs au respect des règles d'éthique par nos services achats.



6. INFORMATIONS SUR LES RISQUES

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés :

- Risques industriels et environnementaux
 - Risques liés à la protection des usagers
 - Risques concernant le personnel
 - Risques d'incendie
 - Risque amiante
 - Risques liés à l'environnement
 - Risques liés à l'outil de travail

■ Risques liés à l'environnement concurrentiel et à l'évolution des secteurs d'activité

- Segment Réseaux
- Segment Industrie
- Risque de substitution technologique

■ Risques fournisseurs

- Risques clients
 - Concentration
 - Risque d'impayés

■ Risques liés à la politique de croissance externe



RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

Risques liés à la protection des usagers

L'entreprise n'ayant pas pour vocation de vendre directement au grand public, ce sont les clients de MECELEC COMPOSITES qui assurent cette responsabilité. En conséquence, ils ont développé des procédures d'homologation exigeantes auxquelles MECELEC COMPOSITES est soumis.

Risques concernant le personnel

Conformément au Code du Travail, chaque établissement dispose d'un Document Unique de Sécurité, qui répertorie les risques principaux pour la santé et la sécurité des travailleurs et les mesures prises pour prévenir ou minimiser ces risques. Ces documents font l'objet d'une révision annuelle effectuée avec les membres des CHSCT.

Principaux risques

- Risques génériques
 - Circulation de véhicules (véhicules légers, poids lourds, chariots automoteurs)
 - Ports de charges, gestes répétitifs, risques musculo-squelettiques, vibrations (ponceuses)
 - Entreposage de matériaux et de produits finis (risque de chutes d'objets)
 - Usage ou manutention d'éléments coupants (cutter, pièces moulées, lames des découpeuses, découpeuses semi-auto)
 - Travail en hauteur (travail sur les passerelles, échelle, maintenance)
- Risques spécifiques à l'activité de MECELEC COMPOSITES
 - Projection de particules (notamment dans les activités de nettoyage, de finitions)
 - Brûlure : huile calo-porteuse, presses
 - Bruit : notamment de soufflage, d'outillage de finition
 - Émission de styrène

Principales mesures préventives

- Risques génériques
 - Sensibilisation aux risques et au respect des consignes de sécurité
 - Respect des plans de circulation, habilitations caristes
 - Formation gestes et postures
 - Port des EPI, notamment protections auditives, lunettes de protection, gants et vêtements de protection
- Risques spécifiques
 - Évacuation des vapeurs et des poussières par aspiration mécanique à chaque poste de travail, ventilation des ateliers, vérification biennale que les concentrations sont inférieures aux minimas réglementaires
 - Mise en place de cellules abritant presse et robot pour protéger les opérateurs de la plus grande partie des émissions de styrène et de poussières

Risques d'incendie

Les activités de plasturgie sont exposées au risque incendie, comme l'a démontré l'incendie qui a détruit une partie d'un atelier à Mauves en mars 2009. La prévention de ce risque est une préoccupation constante et MECELEC COMPOSITES recherche en permanence les meilleures stratégies pour éviter les départs d'incendie ou en minimiser les conséquences. Cette recherche s'appuie sur les conseils des assureurs ainsi que sur l'examen des meilleures pratiques mises en œuvre sur chaque site. Parmi ces mesures on citera : procédures très strictes pour l'arrêt des presses et leur contrôle, la détection des points chauds par caméra thermique, l'arrêt automatique des réchauffeurs en fonction de la température, et le confinement des réchauffeurs.

Risques amiante

Enquête du CHSCT

Une enquête approfondie a été réalisée par le CHSCT pour retrouver tous les cas où du personnel de l'entreprise aurait pu être exposé à un risque amiante. Il est ressorti de cette enquête qu'en dépit du fait que l'entreprise n'a jamais eu d'activité de travail de matériaux amiantés à l'état libre il y a eu des utilisations de différents types de matériaux à base d'amiante, notamment :

- Intégration dans des appareils ou des équipements en cours de fabrication de plaques de carton ondulé (en faible nombre dans les années 1970) ;
- Présence dans les moules de plaques de type amiante ciment. Ces plaques ont pu avoir été découpées, percées et vissées sur les moules par certains salariés de l'équipe de maintenance, elles pouvaient aussi être démontées pour remplacement par de nouvelles plaques isolantes non chargées d'amiante. Ces travaux ont été interdits dans l'entreprise en 1996.

L'enquête a conclu que le personnel a pu être exposé au risque d'inhalation de poussières d'amiante.

Position de la Direction du Travail

Par courrier du 28 juillet 2005 adressé au Secrétaire du CHSCT, le Directeur des Relations du Travail a constaté que l'établissement de MAUVES relevait du secteur de la fabrication d'équipements à destination de réseaux électriques, télécoms, gaz et eau, et a décidé en conséquence que cette activité ne relevait pas du dispositif législatif de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante mis en place par les lois de financement de la Sécurité sociale (loi du 28 décembre 1998, modifiée par celles du 29 décembre 1999 et du 20 décembre 2004).

Le Directeur des Relations du Travail a précisé que tous les salariés reconnus atteints d'une maladie professionnelle liée à l'amiante, quelle qu'elle soit, peuvent bénéficier de la cessation anticipée d'activité sans qu'il soit recherché si les établissements dans lesquels ils ont travaillé auparavant sont inscrits sur les listes annexées aux arrêtés ministériels ou si leur activité salariée s'est exercée pendant la période de référence identifiée par l'arrêté. Tout salarié ou ancien salarié de l'établissement de MAUVES qui se trouverait dans ce cas peut, à titre individuel, dès l'âge de 50 ans, faire valoir auprès de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie compétente son souhait de bénéficier de l'allocation.

Position de la Direction

MECELEC COMPOSITES considère que l'absence de matériaux amiantés à l'état libre réduit pratiquement à néant le risque amiante.

Néanmoins, compte tenu du fait que la CPAM a reconnu la maladie professionnelle des 2 salariés et de la demande des membres du CHSCT, une surveillance accrue a été décidée pour les anciens salariés qui en feraient la demande. Le suivi médical régulier du personnel comprend des examens radiologiques.

Risques liés à l'environnement

Les sites français de MECELEC COMPOSITES sont soumis à déclaration auprès de la DREAL. L'activité industrielle des sites ne présente aucun risque majeur de pollution et toutes les précautions sont prises (confinement, bacs de rétentions) pour la gestion rigoureuse des effluents. Une provision a été constatée dans les comptes pour couvrir les frais de dépollution du site de Vonges.

Risques liés à l'outillage

La production est dépendante du bon fonctionnement des outillages (moules). Les moules du coffret CIBE® permettent de réaliser 12 % du chiffre d'affaires du site de Mauves. Les conséquences d'un incident ou d'une casse de l'outillage seraient donc majeures, en termes de revenu et de taux de service. MECELEC COMPOSITES a donc décidé d'investir dans un deuxième jeu de moules qui est en production depuis novembre 2012.



RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL ET À L'ÉVOLUTION DES SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'environnement concurrentiel est relativement stable et n'a pas subi d'évolution significative récente.

■ Segment Distribution

Pour le segment distribution la menace d'arrivée de nouveaux entrants est limitée en raison du coût d'entrée sur ces marchés lié à :

- Des produits volumineux avec des coûts logistiques importants ;
- Des procédures d'homologation longues et coûteuses ;
- Des coûts d'outillages très élevés.

■ Segment Industrie

Pour le segment Industrie, le marché est très dilué tant en termes de technologies, d'acteurs que de clients. Le portefeuille de MECELEC COMPOSITES est

bien diversifié tant sur les applications que les technologies de transformations permettant ainsi de ne pas subir de variations majeures sur notre activité.

Risques de substitution technologique

L'avenir à moyen terme de MECELEC COMPOSITES n'est pas menacé par l'apparition de nouvelles technologies. Au contraire une tendance pro-composites est en train d'émerger (liée aux avantages intrinsèques des matériaux composites par rapport aux aciers). Le Groupe estime ainsi que le maintien d'une politique de recherche et développement active constitue le meilleur moyen de préserver son positionnement concurrentiel.



RISQUES FOURNISSEURS

Pour la plupart des produits achetés, MECELEC COMPOSITES dispose de plusieurs sources, ce qui limite la situation de dépendance et le risque Fournisseur.

La part des achats réalisés auprès des premiers fournisseurs de la Société est la suivante :

Fournisseurs au 31/12/2017	Part des achats
1 ^{er} fournisseur	8,27 %
5 premiers fournisseurs	26,74 %
10 premiers fournisseurs	40,73 %
Autres	59,26 %
Total	100 %

En 2017, MECELEC COMPOSITES n'a pas connu de défaillances de la part de ses fournisseurs ayant eu des conséquences négatives dans la rupture du process logistique.

Le risque lié aux prix des matières premières et de l'énergie est un risque qui pourrait affecter le Groupe (les produits chimiques ainsi que les coûts de transports supportés par le Groupe sont en majorité liés au cours du pétrole). En effet, le Groupe utilise de grandes quantités de matières premières et de fournitures industrielles dans les procédés de fabrication (plus de 50 % de ses coûts de production standards), principalement issus de la pétrochimie, lesquels sont indirectement soumis aux fluctuations des cours du pétrole brut.

À ce titre les hausses des prix des matières premières pourraient avoir un impact négatif sur les résultats du Groupe s'ils n'étaient pas répercutés dans les prix de vente.

En outre, les coûts des transports sont également affectés par l'évolution du cours du pétrole brut et subissent les conséquences de sa volatilité.

L'année 2017 a été marquée par des fluctuations importantes des prix de certains thermoplastiques (notamment des polyamides et des polypropylènes), et la tendance haussière s'accélère sur le début de l'année 2018 avec des cas de force majeure invoqués par des pétrochimistes.

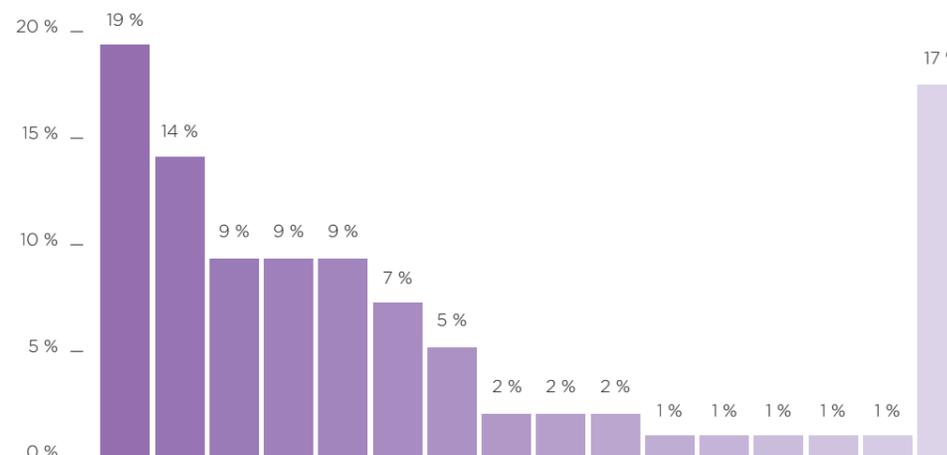


RISQUES CLIENTS

Concentration

Le graphique ci-dessous représente la répartition de la clientèle de MECELEC COMPOSITES :

Poids des 15 premiers clients en % de CA en 2017



Risques d'impayé

Plus de 60 % du chiffre d'affaires est réalisé avec de grands comptes qui présentent un risque d'impayé très faible.

■ La gestion du risque clients est assurée en interne avec un processus complet de credit management associé à un contrat d'assurance-crédit.

■ La qualité de notre clientèle nous permet d'avoir très peu de risques de défaillances ; toutefois nous constatons des délais de paiement supérieurs à ceux octroyés et à la LME

DSO 2016 : 58 jours et DSO 2017 : 69 jours.



AUTRES RISQUES

Risques de liquidité

État de la trésorerie

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir pour les 12 prochains mois. La situation au 31 décembre 2017 est positive.

Il est fait appel à un factor afin de mobiliser le poste clients pour l'ensemble des créances domestiques du

Groupe. La retenue de garantie est de 5 %.

Au 31 décembre 2017 :

- la trésorerie disponible du Groupe est de 2 146 K€

- les créances mobilisées via le factor s'élèvent à 4 178 K€ (étant précisé que le financement par le Factor n'est pas plafonné).

État des dettes financières

	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Emprunts obligataires	8 534	8 534	8 534
- dont à taux fixe	8 534	8 534	8 534
- dont à taux variable	-	-	-
Emprunts à long et moyen terme auprès des établissements de crédit	117	318	226
- dont à taux fixe	117	318	226
- dont à taux variable	-	-	-
Emprunts à moyen terme auprès des actionnaires	-	-	-
Autres dettes financières			
Total long et moyen terme	8 651	8 852	8 760
Financement à court terme	4 458	3 186	3 798
- Avances Factor	4 178	2 789	3 559
- Emprunts à court terme auprès des établissements de crédit	280	397	239
Total court terme	4 458	3 186	3 798
Total des dettes financières	13 109	12 038	12 558

Risques de marché

Risque de taux

Le financement par le factor est indexé sur Euribor 3 mois.

La totalité de la dette bancaire et obligataire du Groupe est à taux fixe.

Risque de change

L'essentiel des clients et des fournisseurs de MECELEC COMPOSITES se trouve dans des pays de la zone euro ; le risque de change est donc très faible.

Risque action

Aucune des sociétés du Groupe ne détient à ce jour de participation dans des sociétés cotées. MECELEC COMPOSITES n'est donc pas soumis au risque action.

2012	2013	2014	2015	2016	2017
48,5 %	47,4 %	44,1 %	44,3 %	40,5 %	46,5 %

MECELEC COMPOSITES est soumis au risque sur les matières premières car son activité consiste à transformer des matières plastiques et composites, et à intégrer de nombreux accessoires.

MECELEC COMPOSITES a développé une stratégie achats performante multipliant les sources d'approvisionnement permettant ainsi une réduction de coût tout en limitant la dépendance vis-à-vis d'un seul fournisseur.

La principale variété de matériau composite thermodurcissable consommée par MECELEC COMPOSITES est le « Sheet Molding Compound » ou SMC. Le groupe travaille avec les 3 premiers transformateurs de SMC afin de ne pas créer de dépendance forte et ainsi pouvoir permuter de fournisseurs en cas de nécessité. Il n'existe pas de couverture en cas de hausse du prix des matières premières.

La répercussion de la hausse des prix des matières premières fait l'objet d'une négociation avec les fournisseurs et les clients individuellement. Compte tenu des hausses importantes liées aux tensions sur les matières premières (notamment pour les thermoplastiques) un suivi renforcé a été mis en place au cours de l'année 2017.

Du point de vue des clients et des marchés avec les grands opérateurs de réseaux, ceux-ci comportent une clause d'indexation. Les formules d'indexation

Risque sur les matières premières

Au titre des 5 derniers exercices, le pourcentage des achats de matières premières et composants (principalement inserts, connectique...) par rapport au chiffre d'affaires a évolué comme suit :

ne reflètent pas toujours fidèlement l'évolution des coûts. En outre l'application de ces formules d'indexation sur un rythme annuel ne prend en compte que certaines valeurs des indices et non la moyenne sur une période. Il est ainsi constaté des hausses matières plus importantes en 2017 que la revalorisation des index des contrats.

Engagements hors-bilan

Contrats de location

Cf p. 69. Pour les baux immobiliers.

État des engagements hors bilan

Nantissements sur matériels liés à des emprunts (dette financière liée au retraitement hors-bilan des crédits-bails) : 209 K€

Nantissements donnés au profit d'établissements financiers : 18 K€

Nantissement CAT : 24 K€

Nantissements et cautions donnés pour la prospection à l'Export : 31 K€

Cautions solidaire SECONDE CHANCE : 379 K€

Les conditions de performances minimales prévues dans le protocole de cession de titres BESACIER n'étant pas atteintes sur l'exercice 2017, aucun complément de prix n'est comptabilisé en produit à recevoir.



ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES

MECELEC COMPOSITES a souscrit trois polices d'assurance, une en couverture de sa responsabilité civile, une en protection des dommages qu'elle peut subir, et une en faveur de ses mandataires sociaux.

L'assurance en responsabilité civile

Ce contrat est souscrit auprès de MMA IARD SA

Sont garanties les activités de :

- Études suivies de réalisation en matériaux composites, en ciment composite verre (CCV) et en matières plastiques d'équipements de raccordement entre les réseaux publics et leurs clients (télécoms, gaz, électricité et eau)
- Fabrication de pièces plastiques et composites pour l'industrie
- Prestation d'études pour des clients (dans la limite de 5 % du CA total annuel)
- Activités accessoires : peinture de pièces confiées, conception suivie de réalisation de moules pour la plasturgie.

Montant des garanties

GARANTIES	MONTANTS
Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus	10 000 000 € par sinistre
Dont	
Tous dommages résultant de la faute inexcusable de l'employeur - accidents du travail maladies professionnelles	3 500 000 € par année d'assurance quel que soit le nombre de victimes
Dommages matériels et immatériels consécutifs	7 500 000 € par sinistre
Dommages causés aux biens confiés et/ou prêtés (dommages matériels et immatériels consécutifs)	750 000 € par sinistre
Dommages immatériels non consécutifs	800 000 € par sinistre
Atteinte à l'environnement accidentel	500 000 € par année d'assurance

L'assurance dommages MECELEC COMPOSITES

Ce contrat est souscrit auprès d'AMLIN.

Les établissements assurés au contrat sont :

- ZI les Condamines
07300 MAUVES
- ZI Quartier de Rasclé
07320 SAINT-AGREVE
- Le Village
21270 VONGES
- ZAC Grenoble Air Parc
38590 SAINT-ETIENNE DE SAINT-GEOIRS

Et, partout où besoin est, en France Métropolitaine et sur le territoire de l'Union Européenne.

La police susvisée a pour objet de garantir les biens assurés contre tous les dommages, disparitions, destructions ou altérations.

Montant des garanties

Ce risque est assuré à concurrence de 94 800 000 euros couvrant les dommages directs et pertes d'exploitation combinés, franchises déduites, hors limitations particulières avec une limitation par sinistre et par site de 35 000 000 euros.

Assurance responsabilité des mandataires sociaux

La police est souscrite auprès de CHUBB. La garantie est limitée à 5 000 000 euros par période d'assurance (annuelle).

Dommages et responsabilités couverts (selon modalités, limites et conditions mentionnées au contrat) :

- Faute professionnelle commise par les assurés dans l'exercice de leurs fonctions de dirigeant ;
- Remboursement à la Société émettrice des conséquences pécuniaires et/ou frais de défense dans la mesure où la Société peut prendre légalement en charge le règlement des conséquences pécuniaires des sinistres et/ou des frais de défenses résultant de toute réclamation introduite à l'encontre de l'assuré ;
- Frais de défense civile et pénale des assurés.



**7. CONVENTIONS
RÉGLEMENTÉES**



**CONVENTIONS
ET ENGAGEMENTS
DÉJÀ APPROUVÉS
PAR L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

**Bail commercial des locaux
exploités à St-Geoirs**

Nature et modalités de la convention

La SCI PART DIEU PREROUX dont les associés sont la Société MP DELOCHE & ASSOCIÉS (Société liée à Michel-Pierre DELOCHE), la Société SCI DU PRAZ (Société liée à Hervé BRONNER), la Société HELEA FINANCIERE (Société liée à Edouard LAMELOISE) et Philippe RIBEYRE, a acquis les locaux exploités par MECELEC SA à St-Etienne-de-St-Geoirs. La SCI s'est substituée au précédent bailleur.

Le bail a été consenti à compter du 1^{er} janvier 2011 et se terminera le 31 décembre 2019. Un avenant a été signé avec effet au 1^{er} janvier 2014 pour ramener le loyer à 160 K€ HT en 2014, 170 K€ HT en 2015 et 180 K€ HT en 2016, sans indexation. La clause d'indexation a été à nouveau appliquée à partir de 2017.

Application sur l'exercice

Le montant pris en charge sur l'exercice au titre du loyer est de 181 K€.

**Convention avec la Société
MP DELOCHE & ASSOCIÉS**

Nature et modalités de la convention

Cette convention, à durée indéterminée, prévoit un apport en compte courant de la part de la Société MP DELOCHE & ASSOCIÉS au profit de MECELEC SA.

Application sur l'exercice

Le montant figurant au passif au 31/12/2017 est de 0 K€.

Convention avec la filiale MPC

Nature et modalités de la convention

MECELEC COMPOSITES souhaite mettre en œuvre une politique commune globale et cohérente au sein du Groupe et, à cette fin, définir les priorités stratégiques et les axes de développement du Groupe de manière harmonieuse et centralisée sur certains services administratifs et organisationnels.

Application sur l'exercice

Le montant figurant au passif au 31/12/2017 est de 50 000€.

Dirigeants concernés :

■ Bénédicte DURAND

Directeur Général Délégué
de MECELEC COMPOSITES

■ Richard EXBRAYAT

Directeur des Opérations
de MECELEC COMPOSITES

■ Séverine TABBAKH

Responsable Administratif et Financier
de MECELEC COMPOSITES.

03

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES (RSE)

Depuis quelques années, le Groupe MECELEC COMPOSITES a décidé d'impulser une démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises).

Il s'agit d'un véritable engagement volontaire, qui se joue à l'échelle de l'ensemble du Groupe, car le marché de cotation Euronext Growth dont MECELEC COMPOSITES relève, ne l'impose pas.





« Nous sommes aujourd'hui dans une démarche de progrès RSE, qui correspond à une volonté de MECELEC COMPOSITES de penser ses métiers et marchés de façon plus responsable.

Nos priorités d'actions RSE sont au cœur des activités du Groupe.

Elles répondent aux besoins de nos clients finaux, notamment dans les secteurs des transports, du ferroviaire et du paramédical, mais constituent également un levier de motivation pour nos collaborateurs, qui nous soutiennent dans notre démarche d'amélioration sociétale et environnementale ! »

Bénédicte DURAND
Directeur Général Délégué
MECELEC COMPOSITES



LA POLITIQUE QHSE

Nous déployons à l'échelle du Groupe un dispositif global visant à favoriser l'intégration de bonnes pratiques en matière de qualité, d'hygiène, de sécurité et d'environnement.

▲ Formation incendie : sur les 3 sites français, des exercices d'évacuation ont été faits et 35 collaborateurs ont été formés à une mise en situation « devant le feu » par un spécialiste de la sécurité incendie durant l'année 2017. Ces formations, menées en conditions réelles, ont permis aux équipes de production d'acquiescer les bons réflexes en cas de départ de feu, d'appréhender les difficultés engendrées par l'envahissement d'un local par des fumées, d'analyser les risques et de manipuler un extincteur. Ces formations sont cruciales pour MECELEC COMPOSITES qui présente des risques d'incendie potentiels. Le personnel est ainsi mieux préparé à gérer les situations de crises liées à l'activité industrielle du groupe.

▲ Impact sociétal : au sein de l'entreprise, nous savons qu'il existe potentiellement des risques de corruption, de conflits d'intérêts, d'ententes ou de non-respect de la confidentialité. Ces comportements qui vont à l'encontre de nos valeurs peuvent dégrader notre image et entraîner des préjudices lourds. Ils contreviennent aussi aux nouvelles obligations réglementaires et engagent notre responsabilité.

Afin de prévenir ces situations, nous avons élaboré des principes de bonne conduite, basés sur nos valeurs, pour guider les collaborateurs et faire en sorte que chacun adopte des pratiques responsables. Nous portons également une attention particulière aux filières sensibles de nos approvisionnements en matières premières.

.....

Au sein de nos unités industrielles, les activités que nous menons peuvent présenter des risques pour nos collaborateurs. En 2017, nous avons poursuivi nos actions de formation liées à la prévention des risques et à la maîtrise des règles de sécurité en adoptant un nouveau livret sécurité. 100 % des collaborateurs ont été formés et ce guide fait partie de la formation des nouveaux embauchés.

.....

UNE ENTREPRISE APPRENANTE

Améliorer la qualité de vie au travail

Parce que le bien-être et l'épanouissement professionnels sont des données essentielles pour travailler sereinement et efficacement, nous engageons une démarche globale de Qualité de vie au travail. Le stress, une surcharge de travail, des relations difficiles avec ses collègues et sa hiérarchie, une incompréhension de la stratégie suivie par l'entreprise sont autant de raisons pouvant mettre à mal la motivation, la sérénité et l'implication des collaborateurs du Groupe.

Nous développons notre politique du personnel autour de valeurs intrinsèques au Groupe MECELEC COMPOSITES : le savoir-être, la bienveillance et l'agilité.

Développer les richesses humaines de l'entreprise

L'intégration et la formation de nos collaborateurs sont des préalables à leur implication, nous veillons à mettre en œuvre des initiatives pour valoriser et préserver ce « capital humain ».

Pour équilibrer son activité de production, MECELEC COMPOSITES a mis en place depuis quelques années la polyvalence des équipes, la plupart des opérateurs étant capables de gérer différents postes au sein d'un même atelier. Le développement de la polycompétence s'inscrit dans cette démarche, l'objectif étant de former les collaborateurs à de nouveaux métiers pour les faire passer temporairement d'un atelier à un autre en cas de fluctuation de l'activité. A terme, la polycompétence doit devenir un acte de management normal dont la finalité est de privilégier les ressources internes de l'entreprise et de sécuriser l'emploi tout en maintenant la rentabilité du Groupe.

Nous pouvons constater que les collaborateurs font des carrières longues dans notre Groupe et ce, quel que soit le collège auquel ils appartiennent (ancienneté moyenne de 17 ans).

Nous mettons tout en œuvre pour que nos équipes soient écoutées, informées, formées, dirigées, en bonne santé, sereines, motivées et bien rémunérées.

Construire des passerelles entre l'école et l'entreprise

MECELEC COMPOSITES s'est engagé dans une démarche de passerelle entre l'école et l'entreprise notamment avec des visites d'entreprise proposées à des étudiants. À ce titre elle a accueilli :

■ la cérémonie de clôture de la 18^{ème} édition nationale de la Semaine École-Entreprise 2017 qui s'est déroulée le vendredi 24 novembre 2017 sur notre site de Mauves.

Le thème : « Mon territoire : économie, emploi, métiers : quels atouts ? » et à ce titre MECELEC COMPOSITES a également reçu les acteurs locaux liés à cet événement.

La Semaine École-Entreprise est née d'une volonté partagée de rapprocher le monde éducatif de celui de l'entreprise. Elle permet ainsi de sensibiliser les collégiens et les lycéens au monde de l'entreprise et de les préparer à la culture entrepreneuriale. Dans le même temps, elle donne l'occasion aux chefs d'entreprise de redécouvrir et partager les pratiques, les objectifs et les challenges du monde éducatif.

La thématique étant cette année centrée sur les territoires, il s'agissait de promouvoir la richesse économique du territoire et de faire rencontrer le monde académique et professionnel.

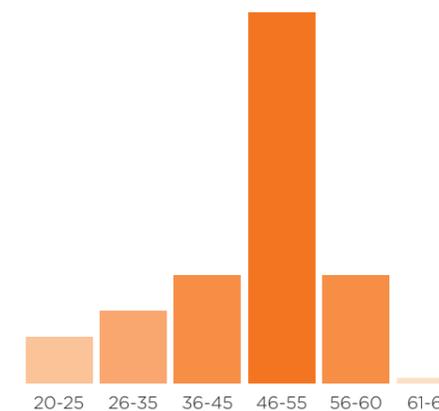
■ L'entreprise est également intervenue pour des actions assurant la promotion de la formation en alternance ; le 19 décembre 2017, Tristan DESTRAIT, alternant en cycle achats et ancien élève du lycée Saint Maurice à Romans est allé partager son expérience et présenter les différentes composantes de l'alternance.

LA RÉPARTITION DES EFFECTIFS

Au 31 décembre 2017, l'effectif du Groupe est de 171 salariés dont 160 en Région Auvergne-Rhône-Alpes se répartissant par âge et par site de la façon suivante :

L'ancienneté moyenne est de 17 ans et la moyenne d'âge de 48 ans.

Répartition des salariés par âge



Répartition des effectifs hommes-femmes

FEMMES 45 HOMMES 115

Répartition par site

Site	Nombre de salariés
MAUVES	96
SAINT-AGREVE	24
SAINT-GEOIRS	40
Total général	160

Répartition par sexe et par statut

Statut	Agent de maîtrise	Cadre	Employé	Ouvrier	Technicien	Total général
Femmes	1	5	30	1	8	45
Hommes	21	18	71		5	110
Total général	22	23	101	1	13	160

Indicateurs - Données MECELEC COMPOSITES	2015	2016	2017
EEffectif du groupe au 31/12 (hors intérim)	183	180	171
Evolution de l'effectif à périmètre constant	-4,7 %	-1,6 %	-5 %
Age moyen de l'effectif	48,4	48,5	47,9
Part de salariés (en %) de plus de 50 ans	54 %	58 %	53 %
Part de cadres (en %) dans l'effectif	17 %	14 %	14 %
Taux de turnover (embauches, départs par motif)	20,3 %	17 %	8 %
Taux d'absentéisme	5,4 %	6,9 %	4,5 %



L'ORGANISATION DU DIALOGUE SOCIAL

Il existe au sein de MECELEC COMPOSITES une DUP (Délégation Unique du Personnel) depuis décembre 2015 réunissant les différentes instances :

- ▲ Comité d'Entreprise
- ▲ Délégués du Personnel
- ▲ Comité d'Hygiène et de Sécurité des Conditions de Travail.

Cette instance, régie par un règlement intérieur se réunit à minima tous les 2 mois.

Elle s'est réunie 12 fois au cours de l'année 2017.

Durant cette année, la société MECELEC COMPOSITES a engagé différentes discussions avec les salariés, leurs représentants et les organisations syndicales dont les thèmes principaux sont :

- ▲ L'organisation du travail
- ▲ L'accord égalité hommes/femmes



« Nous sommes convaincus que la mixité est un levier de performance. C'est aussi un engagement de l'entreprise. »

Cyrielle EVRARD
Responsable Ressources Humaines
MECELEC COMPOSITES



Dans le cadre de sa politique de diversité, MECELEC COMPOSITES accorde une importance particulière pour les hommes et les femmes, considérée comme le meilleur moyen de développer les valeurs et compétences requises pour relever les défis économiques et sociétaux du XXI^{ème} siècle. MECELEC COMPOSITES estime que les différences hommes/femmes au travail (style de leadership et personnalité, entre autres) se complètent, favorisent l'innovation et sont source de valeur ajoutée pour les clients.

L'initiative, lancée en 2013, s'articule en 3 piliers centraux :

- ▲ Une politique de rémunération visant à résorber les écarts salariaux hommes/femmes sur des postes équivalents ;
- ▲ L'accompagnement des femmes en termes de formation professionnelle ;
- ▲ Des actions visant à favoriser l'articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale.



LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Intégrer la performance environnementale dans nos pratiques métiers

Les données RSE de ce document concernent l'ensemble des sites français de MECELEC COMPOSITES.

MECELEC COMPOSITES a traversé des difficultés économiques, et a mis en place une démarche de prévention contre le gaspillage énergétique et l'économie des ressources. Au-delà de la contrainte économique, c'est une démarche responsable qui s'est mise en place dans l'entreprise, portée par le comportement de chaque collaborateur au sein du Groupe, du directeur à l'opérateur.

Nos équipes étant regroupées au sein de sites de tailles moyennes, chaque personne se sent personnellement concernée : un gaspillage engendre une augmentation des frais et une baisse du bénéfice. « Cela peut se traduire par de petites choses. Par exemple, nous prenons garde d'éteindre les lumières lorsque nous quittons les bureaux, de fermer les fenêtres lorsque le chauffage fonctionne, de n'imprimer que ce qui est indispensable et de chauffer (et climatiser) sans excès. » explique l'un des collaborateurs du Groupe.

Améliorer notre efficacité énergétique

Nos processus de fabrication impliquent le recours à de nombreuses matières premières issues de la chimie de synthèse (SMC, PP, PA, résines...). Nous nous attachons à réduire l'empreinte sanitaire et environnementale de nos produits par différents dispositifs en amont et en aval de la chaîne de valeur.

FOCUS QHSE 2018 :

MECELEC COMPOSITES s'est doté d'un département QHSE (Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement) début 2018 dont la mission première a été validée pour tous les sites : réaliser un audit réglementaire dans le domaine HSE. Assisté d'un juriste spécialisé en droit de l'environnement et de la sécurité du travail, un état des lieux réglementaire a été réalisé pour chacun des 3 sites français.

Ce travail s'est organisé en 3 phases :

- 1 - L'état des lieux des sites d'exploitation => Recenser les données de nos sites : activité, locaux, équipements, personnel, substances chimiques, prélèvements et rejets dans le milieu naturel, déchets...
- 2 - L'identification des exigences réglementaires applicables.
- 3 - L'élaboration du référentiel de nos obligations réglementaires.

Les réglementations couvertes sont :

- ▲ les réglementations internationales (les conventions internationales sur le transport des matières dangereuses notamment),
- ▲ les réglementations européennes (les règlements et les décisions),
- ▲ les réglementations nationales (les lois, les règlements (décrets et arrêtés) ainsi que les arrêtés préfectoraux d'autorisation d'exploiter),

dans les domaines :

- ▲ de l'environnement (émissions atmosphériques, effluents, prélèvements en eau, déchets, bruit, nuisances visuelles, maîtrise énergétique...),
- ▲ de la sécurité industrielle et de la sécurité des tiers (installations classées pour la protection de l'environnement - ICPE, sécurité des réseaux, produits et équipements à risque...),

▲ de la sécurité du travail (évaluation des risques, mesures de prévention, sécurité des locaux, sécurité des équipements, formation des travailleurs...),

▲ des substances chimiques (REACH, CLP, Biocides, liquides frigorigènes...).

Cet état des lieux réglementaire permet d'initier les plans d'actions afin d'effectuer le suivi de la conformité réglementaire du groupe ; la base de travail du département QHSE du groupe MECCELEC COMPOSITES est en place.

Sur le site de Mauves

L'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), en raison des nuisances éventuelles ou des risques de pollution des sols ou d'accident qu'elle peut présenter, est soumise à de nombreuses réglementations de prévention des risques environnementaux, notamment en termes d'autorisations.

L'ensemble de ces risques est pris en compte et déclaré aux autorités compétentes selon les nomenclatures relatives à notre activité.

Nous avons tout récemment fait appel à un cabinet spécialisé pour auditer l'ensemble de ces risques. Cet audit va nous permettre entre autre de mettre en évidence certaines pistes de progrès ou d'améliorations dans le domaine de la protection pour l'environnement.

Sur le site de St Geoirs

Des installations spécifiques ont été mises en œuvre pour les technologies voies liquides permettant de garantir la protection collective des salariés en évacuant les COV⁴. Des aspirations contrôlées par les organismes compétents sont activées en permanence pour les opérations de gelcoatage, de moulage et de désolvatation. Un système de chauffage au gaz naturel maintient des températures constantes dans l'enceinte de désolvatation des moules gelcoatés et des pièces moulées.

Notre principale source de consommation de gaz est le chauffage de nos bâtiments et le maintien à une température minimale pour nos entrepôts.

Les murs, toitures et portes de quais sont isolés dans tous nos bâtiments à l'exception d'une partie de Mauves.

Notre principale source de consommation électrique est la chauffe des outillages et des presses. Les équipes technique et maintenance travaillent au quotidien pour essayer de réduire la puissance nécessaire au démarrage des productions.

Gestion des déchets

La gestion de nos déchets s'appuie sur les grands principes suivants :

- ▲ limiter la production des déchets à la source,
- ▲ connaître et contrôler les flux de déchets et l'évolution de leur caractéristique,
- ▲ assurer, dans des conditions technico-économiques acceptables, la valorisation des déchets ou leur destruction.

Nous avons pour le Groupe MECCELEC COMPOSITES un partenariat avec un prestataire de collecte des déchets qui, en fonction de l'activité des sites et de la nature des déchets produits met en œuvre des dispositifs de collecte destinés à capter le maximum de déchets valorisables et à sécuriser leur présence sur le site quand il s'agit de déchets dangereux.

Pour chacun des sites il a été déterminé :

- ▲ le type de contenants mis à disposition : bacs roulants, conteneurs enterrés, bennes, conditionnements spécifiques homologués pour le transport des déchets dangereux...
- ▲ l'ajustement du mode de collecte au type de déchets dangereux (collecte d'urgence, sur appel, sur planning, ...)
- ▲ la conception d'aires de regroupement, de signalétique ...
- ▲ l'installation d'outils de réduction des déchets sur site tel que les compacteurs à cartons.

Les déchets produits sur nos sites sont essentiellement :

- ▲ Des déchets industriels banaux, des déchets d'emballage et déchets alimentaires (gobelets, restes de repas...)
- ▲ Des déchets valorisables (cartons, bois, film, ferraille)
- ▲ Des déchets d'huiles
- ▲ Des déchets souillés (absorbant, chiffons...)

L'implication de tous est indispensable pour contribuer à améliorer notre cadre de travail et à aider l'entreprise à maîtriser ses dépenses.

Le respect du tri des déchets est une des clés de réussite de notre engagement pour l'environnement

Développer les comportements responsables en matière de transports

Réduire les émissions directes liées aux déplacements de nos salariés

Nos salariés sédentaires utilisent le covoiturage pour se déplacer entre les sites (grâce à un planning de partage).

Le site principal de Mauves a un restaurant d'entreprises, cela permet de limiter de manière notable les sorties du site pour la pause déjeuner. Sa gestion est assurée par un prestataire extérieur.

Minimiser les émissions directes liées aux transports de marchandises

Nos marchandises sont essentiellement transportées par voie routière.

Dans le but de diminuer les flux logistiques nous privilégions, dans la mesure du possible, les fournisseurs locaux, situés à moins de 50 km des usines.

⁴ Composé Organique Volatil



INSCRIRE LE DIALOGUE ET LA TRANSPARENCE AU CŒUR DE NOS MÉTIERS

Clients

Nos clients sont au cœur de l'entreprise. Nos équipes et la direction sont à leur contact en permanence sur le terrain et au téléphone. Nous respectons nos engagements grâce à un pilotage de la production en S&OP (Sales and Operation Planning) et à la qualité des produits fabriqués. Notre stratégie commerciale est claire, partagée en interne et en externe.

Fournisseurs

Les dirigeants du Groupe portent la responsabilité des relations avec nos fournisseurs. Notre bonne conduite se résume par quelques principes simples :

- Nous travaillons avec une vision à moyen ou long terme ;
- Nous sommes transparents vis-à-vis de nos fournisseurs et leur disons clairement ce que nous attendons d'eux ;
- Le prix n'est pas l'unique critère de sélection de nos fournisseurs ;
- Nous prêtons attention à leur pérennité, à la qualité des produits ou services qu'ils nous proposent, à leur transparence, à leur politique commerciale et à leur réactivité.



SOUTENIR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE NOS TERRITOIRES

Contribution à l'activité économique locale

Nous employons 171 personnes dont 160 habitent la région Auvergne-Rhône-Alpes.

À l'échelle régionale, MECELEC COMPOSITES entretient avec les collectivités locales et avec ses voisins des relations cordiales et constructives. Les bâtiments des sites font l'objet d'un entretien régulier.

Nous faisons également très régulièrement travailler des entreprises locales : transports, travaux publics, second œuvre du bâtiment, informatique, restauration collective, mutuelle, centre d'adaptation par le travail (ESAT)...

Contribution à l'activité économique nationale

MECELEC COMPOSITES paye l'intégralité de ses impôts en France. Non seulement aucune structure juridique n'a été montée à l'étranger pour échapper à l'impôt sur les sociétés, mais en plus, les contrôles dont nous faisons normalement l'objet de la part des douanes, de l'administration fiscale ou de l'URSSAF, n'ont jamais provoqué de redressement significatif.

04

VIE
BOURSIÈRE



Nom :
MECELEC COMPOSITES
SOCIETE ANONYME A CONSEIL D'ADMINISTRATION

Capital social :
12 148 146 € en 4 049 382 actions au nominal de 3 €.

Date de création de la Société :
1934

Siège social :
07300 - MAUVES - France

Registre du commerce :
B 336 420 187 AUBENAS - Code APE : 2229A

Depuis le 20 mars 2017,
les actions de la société sont cotées en France
sous le code valeur ISIN FRO000061244
Code mnémorique : ALMEC

L'action MECELEC COMPOSITES
a été introduite en Bourse en mars 1988

CHIFFRES CLÉS



MARCHÉ DE COTATION
EURONEXT GROWTH

Cours de l'action

1,77€

au 31/12/2017 à la clôture

Min/Max sur 1 an

1,33€/3,15€

Volume moyen sur 1 an

13 160

NOMBRE DE TITRES

4 049 382

CAPITALISATION

7,17 M€



1. COMPOSITION DU CAPITAL



CAPITAL SOCIAL

L'évolution du capital social a été la suivante au cours des cinq derniers exercices :

	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017
Titres	3 210 532	3 210 632	4 048 632	4 049 382	4 049 382
Droits de Votes ²	3 233 761	3 233 861	5 473 538	5 366 823	5 294 795
Capital social (€)	9 631 596	9 631 896	12 145 896	12 148 146	12 148 146

² Compte tenu des droits de vote double conférés à certaines actions et des actions auto-détenues.

Au 31 décembre 2017, le montant du capital social s'élevait à 12 148 146 euros divisé en 4 049 382 de trois (3) euros chacune de valeur nominale. Il n'existe aucune sûreté, privilège ou nantissement sur le capital social.

Dates	Type d'opération	Actions créées	Actions totales	Capital social (€)
14/01/2011	Exercice de BSA 2010	150	3 210 178	9 630 534
21/01/2011	Exercice de BSA 2010	100	3 210 278	9 630 834
08/04/2011	Exercice de BSA 2010	150	3 210 428	9 631 284
15/06/2012	Exercice de BSA 2010	4	3 210 432	9 631 296
13/07/2012	Exercice de BSA 2010	100	3 210 532	9 631 596
25/02/2014	Exercice de BSA 2010	100	3 210 632	9 631 896
09/01/2015	Exercice de BSA 2010	2 600	3 211 232	9 633 696
29/06/2015	Conversion d'OCA 2019	833 400	4 046 632	12 139 896
30/12/2015	Exercice de BSA 2010	100	4 046 732	12 140 196
31/12/2015	Exercice de BSA 2014	1 000	4 047 732	12 143 196
31/12/2015	Conversion d'OCA 2019	900	4 048 632	12 145 896
31/12/2016	Exercice de BSA 2010	750	4 049 382	12 148 146

Titres en circulation donnant accès au capital

Suite à la fin d'échéance des Bons de souscription d'action 2010 le 31 décembre 2015, il n'existe plus que deux

catégories de titres donnant accès au capital. Sont en circulation, les BSA 2014 et les OCA 2019.

31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017
BSA 2010 exerçables	2 196 324	2 196 224	750 ³	-
BSA 2014 exerçables	-	3 672 400	3 671 400	3 671 400
OCA 2019 convertibles (x100)		3 672 400	2 838 100	2 838 100
Nombre d'actions potentielles	2 196 324	9 541 024	6 510 250	6 509 500
Prime d'émission potentielle (€)	1 098 162	4 770 512	3 671 775	3 671 400
Actions propres	17 163	17 163	17 163	17 163

³ 750 BSA ont été exercés au 31 décembre 2015 avec émission en janvier 2016.

BSA 2010

L'augmentation de capital du 29 décembre 2010 avait donné lieu à la création de BSA, dont la maturité et le prix d'exercice ont été modifiés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 octobre 2013. Les BSA 2010, dans leurs nouvelles caractéristiques, étaient exerçables à 3,5 € et avaient une date limite d'exercice prorogée au 31 décembre 2015.

Ces BSA sont arrivés à échéance le 31 décembre 2015.

OCA 2019

Les Obligations convertibles en actions (les « OCA ») ont fait l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Eurolist C le 19 décembre 2014 sous le code ISIN FRO012057008.

D'un coupon annuel au taux d'intérêt de 6 %, les OCA peuvent s'amortir soit in fine, par remboursement au pair majoré d'une prime de remboursement de 10 % et de l'intérêt couru, soit 348 € par OCA, soit à tout moment à la demande du porteur. Les OCA sont convertibles à tout moment et donnent lieu à l'attribution de 100 actions nouvelles MECELEC COMPOSITES pour 1 OCA.

La date de maturité des OCA est le 17 décembre 2019.

BSA 2014

Les Bons de souscription d'action (BSA) ont fait l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Eurolist C le 19 décembre 2014 sous le code ISIN FRO012057149.

Le nombre de BSA attachés à chaque OCA est de 100, ce qui représente suite à la création des 36 724 OCA émises, un nombre total de BSA créés de 3 672 400. Les BSA ont été détachés des OCA immédiatement à l'issue de leur admission.

Les BSA seront exerçables à compter de leur émission et pendant 5 ans jusqu'au 11 décembre 2019 au plus tard (la « Période d'Exercice »). Les BSA qui n'auront pas été exercés le 11 décembre 2019 deviendront automatiquement caducs et perdront toute valeur.

Chaque BSA donnera droit à son porteur, pendant la Période d'Exercice, de souscrire une (1) action nouvelle de la Société émise au prix de quatre euros (4 €).

Actionnariat au 31/12/2017

Concertiste	Actions	2016			2017			
		Votes	% Cap.	% Votes	Actions	Votes	% Cap.	Votes
M.-P. DELOCHE & ASSOCIES	801 335	849 003 ¹	19,80 %	18,07 %	801 335	1 243 304	19,79 %	23,48 %
SECONDE CHANCE	482 824	557 034	11,90 %	11,26 %	482 824	557 034	11,92 %	10,52 %
VENDOME DEVELOPPEMENT	286 746	520 208	7,10 %	10,52 %	286 746	520 208	7,08 %	9,82 %
SETIAG	267 920	416 886	6,60 %	8,48 %	267 920	423 136	6,62 %	7,87 %
HELEA FINANCIERE	262 716	460 806	6,50 %	9,32 %	262 716	460 806	6,49 %	8,70 %
DANCER INVESTISSEMENT	160 563	216 448	4,00 %	4,38 %	160 563	216 448	3,97 %	4,09 %
AUTOFINANCE	161 309	238 996	4,00 %	4,83 %	153 441	238 994	3,98 %	4,51 %
Éric VANNOOTE	6 666	6 666	0,20 %	0,13 %	6 666	6 666	0,16 %	0,13 %
JYC	1 720	3 336	0,00 %	0,07 %	1 720	3 336	0,04 %	0,06 %
Concert								
SECONDE CHANCE	2 431 799	3 314 383	60,10 %	67,01 %	2 423 931	3 908 748	60,05 %	69,19 %
Jean-Mary LABROT	20 000	40 000	0,50 %	0,81 %	20 702	40 000	0,49 %	0,76 %
Salariés MECELEC	4 035	8 070	0,10 %	0,16 %	4 035	7 600	0,09 %	0,14 %
Auto-détention	17 163	17 163	0,4 %	-	17 836	0	0,44 %	0,00 %
Autres	1 576 385	1 549 488	39,20 %	32,02 %	1 625 451	1 583 513	38,92 %	29,91 %
Total	4 049 382	4 929 104	100,00%	100,00%	4 049 382	5 294 795	100,00 %	100,00 %

¹ En raison de la déclaration tardive de franchissement de seuil, l'actionnaire MP DELOCHE & ASSOCIES a été privé de 264 492 de ses droits de vote pour une durée de 2 ans jusqu'au 10 juillet 2017. Les autres membres du Concert ont également été privés de 138 901 droits de vote pour la même durée.

Opérations significatives intervenues au cours des derniers exercices

Dépassement du seuil des 5 %

18 janvier 2011 - Capital

AUTOFINANCE : acquisition par acte sous seing privé du 18 janvier 2011 de 7 868 actions portant la part d'AUTOFINANCE à 5,02 % du capital et 4,78 % des droits de vote de la Société.

31 décembre 2012 - Capital

SETIAG a acquis au cours de l'exercice 12 704 titres portant ainsi sa participation au 31/12/2012 à 5,23 %.

31 décembre 2015 - Droits de vote

DANCER INVESTISSEMENT : attribution de 118 267 droits de vote double suite à la détention au nominatif de 118 267 actions depuis 5 ans. Détention de 160 563 actions et 321 126 droits de vote, soit 4,0 % du capital et 5,9 % des droits de vote de la Société.

AUTOFINANCE : attribution de 116 667 droits de vote double suite à la détention au nominatif de 116 667 actions depuis 5 ans. Détention de 161 309 actions et 306 882 droits de vote, soit 4,0 % du capital et 5,6 % des droits de vote de la Société.

Dépassement du seuil des 10 %

31 décembre 2015 – Droits de votes

VENDOME DEVELOPPEMENT : attribution de 263 029 droits de vote double suite à la détention au nominatif de 263 029 actions depuis 5 ans. Détention de 286 746 actions et 567 746 droits de vote, soit 7,1 % des actions et 10,4 % des droits de vote de la Société.

29 juin 2015 – Capital et Droits de vote
SECONDE CHANCE : Conversion d'OCA 2019 du 29 juin 2015 donnant lieu à la création de 400 000 actions nouvelles. Détention de 482 824 actions et 565 648 droits de vote, soit 11,9 % du capital et 12,7 % des droits de vote de la Société.

Dépassement du seuil des 15 %

29 juin 2015 – Capital et Droits de vote

M.P DELOCHE & ASSOCIÉS : conversion d'OCA 2019 du 29 juin 2015 donnant lieu à la création de 423 330 actions nouvelles. Détention de 790 560 actions représentant 917 720 droits de vote, soit 19,54 % du capital et 20,38 % des droits de vote de la Société.

Dépassement du seuil des 20 %

29 juin 2015 – Droits de vote

M.P DELOCHE & ASSOCIÉS : conversion d'OCA 2019 du 29 juin 2015 donnant lieu à la création de 423 330 actions nouvelles. Détention de 790 560 actions représentant 917 720 droits de vote, soit 19,54 % du capital et 20,38 % des droits de vote.

Dépassement du seuil des 66,6 %

31 décembre 2015 – Droits de votes

CONCERT SECONDE CHANCE : attribution de 978 296 droits de vote double suite à la détention au nominatif de 978 296 actions depuis 5 ans. Les membres du concert détiennent ensemble 2 421 024 actions et 3 797 592 droits de vote, représentant 59,8 % du capital et 69,4 % des droits de vote de la Société.

Autres franchissements de seuils

29 juin 2015 – Franchissement de seuils à la baisse

AUTO-FINANCE a franchi individuellement en baisse, le 29 juin 2015, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la Société MECELEC COMPOSITES et détient individuellement 153 441 actions MECELEC COMPOSITES représentant 190 215 droits de vote, soit 3,97 % du capital et 4,22 % des droits de vote de la Société.

DANCER INVESTISSEMENT a franchi individuellement en baisse, le 29 juin 2015, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la Société MECELEC COMPOSITES et détient individuellement 160 563 actions MECELEC COMPOSITES représentant 202 859 droits de vote, soit 3,97 % du capital et 4,50 % des droits de vote la Société.

Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital.

Néant

Contrôle de la Société

À la date de dépôt du présent Rapport Annuel, MECELEC COMPOSITES est majoritairement détenue par le concert Seconde Chance avec une participation représentant 69,19 % des droits de vote et 60,05 % du capital.

MECELEC COMPOSITES estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive. A cette fin il est précisé que le Concert SECONDE CHANCE a décidé dans un souci de protection de l'actionnariat minoritaire de procéder à l'augmentation de capital de décembre 2010 au nominal et avec maintien du DPS au lieu d'une réduction de capital envisagée initialement.

MECELEC COMPOSITES possède un actionnariat de référence important (le Concert SECONDE CHANCE). Comme pour la majorité des VAMPS (Valeurs de Moyenne et Petite taille), il existe

donc inévitablement un rapprochement entre l'équipe dirigeante et l'actionnariat. Toutefois, MECELEC COMPOSITES, outre le respect de la réglementation et de la législation en vigueur notamment en matière d'information de son actionnariat, a adopté, dans une démarche de gouvernance responsable, le Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de MIDDLENEXT.

Pacte d'actionnaires et action de concert

La Société SECONDE CHANCE déclare agir de concert avec les Sociétés HELEA FINANCIERE, DANCER INVESTISSEMENTS, AUTO-FINANCE, VENDOME DEVELOPPEMENT, JYC SARL, SETIAG, M.P DELOCHE & ASSOCIÉS ainsi qu'avec Éric VANNOOTE.

Il n'existe cependant pas de pacte d'actionnaires.

Rachats d'actions

Il a été mis fin au contrat de liquidité qui avait été souscrit avec la FINANCIERE d'UZES en 2016.

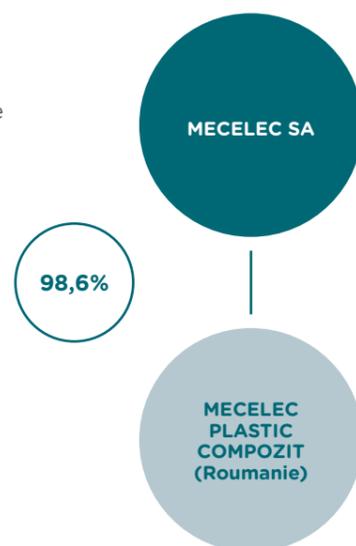
Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale en matière d'augmentations de capital

Nature	Montant	Date d'autorisation	Durée
Emission de BSA à titre gratuit aux actionnaires de la Société en période d'offre publique	10 000 000 €	23 juin 2017	18 mois
Emission d'actions ordinaires et/ou toutes valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement et/ou à terme avec suppression du DPS	Non plafonné	23 juin 2017	18 mois
Emission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières avec suppression du DPS au profit des administrateurs de la Société	1 000 000 €	23 juin 2017	18 mois
Attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre aux mandataires et aux salariés de la Société et des Sociétés ou groupements qui lui sont liés	10 % du capital social au jour de la décision du Conseil	23 juin 2015	38 mois
Annulation de ses propres actions	10 % du capital social	23 juin 2017	18 mois



INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

L'organigramme juridique du Groupe est le suivant au 31 décembre 2017



Mecelec Plastic Compozit

MECELEC COMPOZIT SRL est la filiale du Groupe MECELEC en Roumanie. Créée en 2003 par MECELEC, elle a pour spécialité la conception et la fabrication de coffrets de branchement à destination des marchés roumains de l'énergie, ainsi que des pièces industrielles diverses pour l'industrie. Elle utilise le procédé de compression de SMC.

Au cours de l'année 2016 un nouveau Directeur Général a été nommé avec comme mission le développement de cette filiale.

Chiffre d'affaires et résultat net MECELEC PLASTIC COMPOZIT (2013-2017) en K€



05

COMPTES
SOCIAUX





BILAN SOCIAL

ACTIF (en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016	PASSIF (en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Actif Immobilisé	10 105	6 104	Capitaux propres	2 296	(715)
Immobilisations incorporelles	242	378	Capital et prime d'émission	12 149	12 149
Immobilisations corporelles	9 302	5 104	Réserve légale	309	309
Immobilisations financières	561	622	Résultat de l'exercice	(1 404)	(2 413)
Titres mis en équivalence			Autres réserves	(8 758)	(10 760)
Actif circulant	7 137	7 648	Passif hors capitaux propres	14 946	14 467
Stock et en-cours	2 649	2 569	Provisions pour risques et charges	913	744
Clients et comptes rattachés	889	648	Emprunts et dettes financières	8 931	9 249
Autres créances et comptes de régularisation	1 453	2 103	Fournisseurs et comptes rattachés	2 432	2 229
Valeurs mobilières de placement			Autres dettes et comptes de régularisation	2 670	2 245
Disponibilités	2 146	2 328			
TOTAL DE L'ACTIF	17 242	13 752	TOTAL DU PASSIF	17 242	13 752

COMPTE DE RÉSULTAT SOCIAL (en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Chiffre d'affaires	23 606	23 119
Autres produits d'exploitation (y/c transfert de charges et reprises sur provisions)	729	1 240
Achats consommés	10 127	9 714
Autres achats et charges externes	4 648	5 828
Impôts et taxes	601	622
Charges de personnel	7 335	7 654
Dotations aux amortissements et provisions	1 579	1 532
Autres charges d'exploitation	15	32
Résultat d'exploitation	30	(1 023)
Produits financiers	6	20
Charges financières	722	742
Résultat courant avant impôts	(686)	(1 745)
Produits exceptionnels	145	1 109
Charges exceptionnelles	783	1 809
Impôts sur les résultats et participation	80	(32)
Résultat net	(1 404)	(2 413)

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en milliers d'euros)	Capital	Réserves et RAN	Résultat	Total capitaux propres
Au 31 décembre 2015	12 146	(10 722)	271	1 695
Affectation du résultat	-	271	(271)	-
Augmentation de capital	3	-	-	3
Report à nouveau	-	-	-	-
Résultat de la période			(2 413)	(2 413)
Au 31 décembre 2016	12 149	(10 451)	(2 413)	(715)
Affectation du résultat	-	(2 413)	2 413	-
Augmentation de capital	-	-	-	-
Réévaluation libre		4 415		4 415
Report à nouveau	-	-	-	-
Résultat de la période			(1 404)	(1 404)
Au 31 décembre 2017	12 149	(8 449)	(1 404)	2 296



ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Présentation de la Société

Nom :
**MECELEC COMPOSITES
SOCIÉTÉ ANONYME
A CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Capital social :
**12 148 146 €
en 4 049 382 actions
au nominal de 3 €**

Date de création de la Société :
1934

Siège social :
**3, rue des Condamines
07300 MAUVES - France**

Registre du commerce :
**B 336 420 187 AUBENAS
Code APE : 2229A**

Administration

Michel-Pierre DELOCHE
Président-Directeur Général

Bénédicte DURAND
Directeur Général Délégué

Jacques DANCER
Administrateur

Patrick LOUIS
Administrateur

Paul-Henry WATINE
Administrateur

Martine RINAUDO
Administrateur

Edouard LAMELOISE
Administrateur

Consultation
des documents comptables :
Siège social : MAUVES (07) - France

Communication financière :
Bénédicte DURAND
Directeur Général Délégué
tél. : 33 (0) 4 75 07 87 07
b.durand@mecelec.fr

Exercice social :
du 1^{er} janvier au 31 décembre

Présentation de l'activité

MECELEC COMPOSITES (la "Société") est une Société anonyme régie par les dispositions de la loi française, créée en 1934 et cotée à EURONEXT GROWTH. La Société et ses filiales sont ci-après dénommées « le Groupe » ou « le groupe MECELEC COMPOSITES ».

Depuis plus de 80 ans, le groupe conçoit, fabrique et distribue des matériaux composites de haute technicité dont les caractéristiques uniques permettent de mettre en œuvre des applications répondant aux grands enjeux techniques et sociétaux d'aujourd'hui et de demain. Ainsi, la transformation de matériaux thermoplastiques et thermodurcissables permet de répondre à des problématiques de performance et de durabilité des produits fabriqués.

MECELEC COMPOSITES est le leader français de la mise en œuvre des matériaux composites. Connu depuis 1934 pour ses développements d'outillages spécifiques dans le BTP (coffret d'électricité, gaz, télécoms, eau...), le Groupe a aujourd'hui une expertise et des technologies de pointe dans les composites.

Il co-développe avec ses clients des produits innovants dans des secteurs aussi variés et exigeants que l'aéronautique, l'automobile et le médical, ou encore les transports, le ferroviaire, l'industrie, etc.

Les états financiers annuels de MECELEC COMPOSITES au 31 décembre 2017 ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 5 avril 2018, date à laquelle ils ont été autorisés à la publication. Ils sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire. Ils ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2018.



FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

Nouveau positionnement MECELEC COMPOSITES

2017 a été une année de clarification du positionnement de MECELEC COMPOSITES ; cela s'est traduit de manière concrète par :

- Le changement de nom MECELEC en MECELEC COMPOSITES qui permet une meilleure lisibilité et surtout un positionnement plus précis de notre offre dans les domaines de l'industrie.
- Le changement de marché de cotation d'EURONEXT vers EURONEXT GROWTH
- Le changement de code APE qui permet de mieux identifier l'activité du Groupe (2229A : Fabrication de pièces techniques à base de matières plastiques).

Activité par segments

Le chiffre d'affaires de l'année 2017 se répartit par secteur d'activité comme suit :

- **Distribution (55,2 %)** : les principaux clients historiques du Groupe qui composent l'activité de coffrets de raccordements aux réseaux sont en progression (+6,8 %). Ceci est notamment dû à une présence accrue de la force de vente de MECELEC COMPOSITES auprès des distributeurs et installateurs sur le territoire national.
- **Transports (35,2 %)** : le Groupe constate, comme prévu au budget, un retrait sur ce secteur de 4 % en année pleine. Le recul est dû essentiellement au segment « poids lourds » suite à la relocalisation de la production de l'un des clients historiques (perte de 1,3 M€ sur ce client par rapport à 2016) ; les autres clients de ce segment sont en très forte progression sur le 2^{ème} semestre et ont permis de partiellement compenser les effets de ce départ.
- **Aéronautique (2 %)** : le volume de chiffre d'affaires réalisé dans ce segment reste non significatif pour l'instant.

■ **Sports et Loisirs (5,7 %)** : les différentes actions commerciales engagées sur cet axe stratégique pour MECELEC COMPOSITES se traduiront de manière concrète dans l'activité 2018. MECELEC COMPOSITES apporte son expertise dans ce segment en apportant aux clients des solutions techniques et compétitives. La montée en puissance de nouvelles lignes de produits, accompagnée d'un carnet de commandes solide, permet au groupe de confirmer le plan de développement de ce pôle.

■ **Médical (1,9 %)** : MECELEC COMPOSITES continue d'orienter son développement autour de quelques thématiques ciblées dans ce secteur qui recense de nombreuses applications possibles. Des projets significatifs sont en cours de négociation sur ce segment.

La stratégie de diversification entamée depuis 3 ans se traduit désormais tant en chiffre d'affaires qu'en projets en cours.

Mise en place de S&OP (Sales and Operation Planning)

Au cours de l'année 2017, MECELEC COMPOSITES a fait le choix de mettre en place un processus de gestion des prévisions - S&OP. Le processus S&OP est un processus mensuel collaboratif et décisionnel grâce auquel l'entreprise établit au travers de rencontres exécutives un équilibre entre les objectifs du plan des ventes et marketing, les objectifs financiers et les capacités internes de l'entreprise (capacité de production, inventaires, main-d'œuvre etc.) afin de créer un plan unique et réalisable.

Le processus S&OP a des impacts importants sur la rentabilité d'une entreprise en :

- améliorant la planification des ventes et des promotions,
- favorisant le travail d'équipe et la communication auprès des membres de tous les services (ventes, marketing, opérations et finance),

- améliorant la visibilité et l'identification de problèmes potentiels (problèmes de capacité, ruptures de stock, stocks en excès, temps supplémentaire),
- améliorant le service à la clientèle et la productivité,
- réduisant les niveaux des stocks et les délais de livraison,
- améliorant la gestion du cycle de vie des produits,
- améliorant la précision des prévisions budgétaires.

Réévaluation d'actif

En date du 21/12/2017, la société MECELEC COMPOSITES a procédé à une réévaluation de son actif immobilisé. Cette opération, portant sur l'ensemble de l'actif corporel immobilisé a permis de retenir les valeurs suivantes :

1/ Actifs immobilisés retenus pour leur valeur nette comptable :

Ensemble des biens immobilisés ne concourant pas à la production : valeur nette comptable

- Terrains et constructions : valeur nette comptable
- Agencement matériel et outillages industriels : valeur nette comptable
- Matériel de transport : valeur nette comptable
- Matériel de bureau et informatique : valeur nette comptable
- Immobilisations corporelles en cours : valeur nette comptable

2/ Actifs immobilisés retenus selon le rapport d'expert d'un cabinet indépendant

Ensemble des biens immobilisés concourant à la production

- Les terrains et constructions ont été réévalués
- Installation à caractère spécifique : valeur de réévaluation

- Matériel industriel : valeur de réévaluation
- Outillage industriel : valeur de réévaluation
- Installations générales, agencements et aménagements divers : valeur de réévaluation

Les conclusions de ces rapports font ressortir une réévaluation brute de l'actif immobilisé pour l'ensemble des biens immobilisés concourant à la production s'élève à hauteur de 7 523 K€. Compte tenu d'une valeur nette comptable de ces immobilisations réévaluées de 2 262 K€, la réévaluation de ces actifs ressort à 4 797 K€ brut hors impact impôt sur les sociétés.

La méthodologie d'évaluation, les impacts sur les amortissements ainsi que le traitement fiscal de l'opération sont évoqués en page 105 et suivantes de la présente annexe.

Cet écart de réévaluation a été affecté aux capitaux propres en compte « Ecart de réévaluation »

Nouvelle certification qualité

Le Groupe a été certifié ISO 9001 version 2015 en juillet 2017. Ce nouveau référentiel permet d'inscrire le Groupe dans une dynamique vertueuse autour de piliers solides :

- la politique QHSE,
- la responsabilité de la direction,
- le management des ressources,
- la réalisation du produit.

Le plan stratégique de l'entreprise a été décliné dans l'ensemble des processus de l'entreprise. Le pilotage des activités jugulé à une démarche d'amélioration continue permettent de tendre vers une amélioration de la satisfaction clients dans l'ensemble des processus de l'entreprise.

Restructuration

Compte tenu des résultats financiers de l'année 2016 et du niveau d'activité prévu au budget de l'année 2017, le Groupe a dû prendre des mesures de compression des effectifs pour adapter sa structure au niveau de l'activité.

Ces décisions ont été présentées aux instances représentatives du personnel en mars 2017 avec un effet qui s'est étalé jusqu'en mai 2017. Ceci a permis de réduire la masse salariale de 319 K€ (reprise de provisions et baisse de l'effectif) sur l'année. Les effets de cette restructuration seront visibles en année pleine en 2018.



Les commissaires aux comptes titulaires sont :

ADN PARIS

Dont le siège social est
109, rue de Courcelles - 75017 PARIS
Immatriculée sous le n° 428 911 275
RCS PARIS

Représentée par
Mr Philippe SIXDENIER
Date de nomination ; 25/09/2015
Échéance du mandat AG 2021

Montant des honoraires versés aux auditeurs

ADN PARIS	En k€
Mission légale annuelle	40
Mission spécifique	1



Volet pénal contre MM. Philippe RIBEYRE, Jean-François VERJAT, Patrice PELISSIER et les Sociétés MEA INDUSTRIES et MEA AG

La Société MECELEC avait découvert dans le courant de l'année 2015 que M. Philippe RIBEYRE, ancien Directeur Général Délégué de la Société, avait pris attache avec le groupe allemand

MEA, concurrent de MECELEC, développant de concert avec ce même groupe un schéma hostile à l'encontre de MECELEC.

Par jugement en date du 19 avril 2016, le Tribunal correctionnel d'Epinal a condamné pénalement M. Philippe RIBEYRE pour le délit d'abus de confiance à l'encontre de MECELEC. Le tribunal a également condamné les Sociétés MEA INDUSTRIES, MEA AG, et leurs dirigeants personnes physiques MM. Jean-François VERJAT et Patrice PELISSIER pour recel d'abus de confiance.

M. Philippe RIBEYRE, les Sociétés MEA INDUSTRIES et MEA AG, MM. Jean-François VERJAT et Patrice PELISSIER ont interjeté appel de la décision. Une décision d'appel est attendue dans le courant de l'année 2018.

Volet civil contre M. Philippe RIBEYRE

Dans le volet civil, suite au licenciement pour faute lourde de M. Philippe RIBEYRE, celui-ci a été débouté de l'ensemble de ses prétentions par décision du Conseil des Prud'hommes d'Annay en date du 2 mai 2016. M. Philippe RIBEYRE a également interjeté appel de cette décision. Une décision d'appel est attendue dans le courant de l'année 2018.

Événements post-clôture

Le contrôle fiscal ouvert le 13 septembre 2017 et couvrant la période du 1^{er} janvier 2014 au 30 juin 2017 s'est achevé début 2018. Ce contrôle s'est conclu sans rectification.

Résultat du litige opposant MECELEC COMPOSITES à SEDAINE

Dans le cadre du litige qui opposait MECELEC CEOMPOSITES au Groupe SEDAINE, le Tribunal de Commerce francophone de Bruxelles avait considéré que l'accord-cadre entre les 2 parties n'avait été réalisé que pour les volets concrètement mis en œuvre, à savoir :

La cession des actifs immobiliers de Mauves et St Agrève

La participation à l'émission obligataire.

Le groupe SEDAINE ayant fait appel de cette décision, la Cour d'Appel a rendu son arrêt le 22 mars 2018, celle-ci confirme que la vente est parfaite entre les parties et condamne MECELEC COMPOSITES au paiement du solde du prix de vente, déduction faite des frais d'émission des OCABSA et des intérêts conventionnels sur les OCABSA souscrits par SEDAINE soit 427.770,26€ et laisse à la charge de SEDAINE le transfert des actions, objet de la vente. La

décision de l'appel n'a pas été exécutée à la date de publication dudit rapport annuel.

Charges liées aux avantages du personnel

Pour mémoire, comptabilisation au 31 décembre 2016 d'un produit de 171 K€ dans le cadre d'un jugement favorable en 1^{ère} instance. Ce produit représentant la moitié du montant de la condamnation (somme pour laquelle un titre exécutoire a été délivré). La compagnie AXA a fait appel. À ce jour, l'appel n'a pas encore été jugé.

Avant répartition du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le total du bilan est de 17 241 658 euros, et le compte de résultat fait apparaître un déficit de (1 403 887,36) euros. L'exercice a une durée de douze mois, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Les notes (ou les tableaux) ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 5 avril 2018 par le Conseil d'administration, et sont présentés en milliers d'euros sauf indication contraire. Ils ne seront définitifs qu'après approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 17 mai 2018.

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales fixées par le Plan Comptable Général défini par le règlement ANC 2014-03, modifié par le règlement ANC 2016-06 ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

Continuité d'exploitation

Les comptes annuels ont été arrêtés selon le principe de la continuité d'exploitation.

Au 31 décembre 2017, la trésorerie active de MECELEC COMPOSITES était de 2 121 K€ et les créances cédées au factor en déduction du poste clients s'élèvent à 4 178 K€.

Au vu de ces éléments, MECELEC COMPOSITES ayant procédé à une re-

vue spécifique de son risque de liquidité, considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir pour les 12 prochains mois.

Permanence des méthodes comptables d'un exercice comptable à l'autre, à l'exception :

- de la réévaluation libre appliquée au titre de l'exercice 2017
- du changement d'estimation relatif aux plans d'amortissement des immobilisations réévaluées

Indépendance des exercices

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des états financiers sont conformes à la réglementation en vigueur.

Les changements intervenus font l'objet d'une description dans l'annexe des comptes annuels.

Réévaluation libre

En date du 21/12/2017, la société MECELEC COMPOSITES a procédé à une réévaluation de son actif immobilisé. Cette opération, portant sur l'ensemble de l'actif corporel immobilisé a permis de retenir les valeurs suivantes :

1/ Actifs immobilisés retenus pour leur valeur nette comptable :

Ensemble des biens immobilisés ne concourant pas à la production : valeur nette comptable

- Terrains et constructions : valeur nette comptable
- Agencement matériel et outillages industriels : valeur nette comptable
- Matériel de transport : valeur nette comptable
- Matériel de bureau et informatique : valeur nette comptable
- Immobilisations corporelles en cours : valeur nette comptables

2/ Actifs immobilisés retenus selon le rapport d'expert d'un cabinet indépendant

Ensemble des biens immobilisés concourant à la production

- Installation à caractère spécifique : valeur de réévaluation
- Matériel industriel : valeur de réévaluation
- Outillage industriel : valeur de réévaluation
- Installations générales, agencements et aménagements divers : valeur de réévaluation

Les conclusions de ces rapports font ressortir une réévaluation brute de l'actif immobilisé pour l'ensemble des biens immobilisés concourant à la production s'élève à hauteur de 7 523 K€. Compte tenu d'une valeur nette comptable de ces immobilisations réévaluées de 2 262 K€, la réévaluation de ces actifs ressort à 4 797 K€ brut hors impact impôt sur les sociétés.

La démarche du cabinet indépendant a été la suivante :

- Approche par la valeur de marché en priorité
- Approche par les coûts si le marché n'est pas significatif en tenant compte de plusieurs facteurs relatifs à l'actif, à son environnement et à son potentiel économique.

Cette évaluation a été faite sur la base des actifs industriels selon « la juste valeur de marché ». La juste valeur est définie comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation. Elle est représentée par le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale sur le marché principal (ou le marché le plus avantageux) à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché (c'est-à-dire un prix de sortie). La valeur de marché est

la somme estimée pour laquelle un bien peut être échangé à la date de l'évaluation entre un acheteur et un vendeur, dans une transaction équilibrée, après débat entre les parties qui auront l'une et l'autre agi de façon prudente et libre.

Il peut ressortir du fait de cette évaluation la constatation d'une dépréciation des immobilisations concernées. Dans ce cas, c'est une dépréciation via une provision exceptionnelle qui a été comptabilisée et non une diminution de la valeur de l'écart de réévaluation.

En effet, pour l'outillage, une approche par la valeur de marché est plus difficile car le marché n'est pas significatif. C'est donc une approche par les coûts en tenant compte de divers facteurs qui a été privilégiée en tenant compte de l'actif lui-même, de son environnement et de son potentiel économique. L'évaluation a tenu compte notamment des durées d'utilisés et des nombres d'unités de production liées à ce produit.

Il ressort une dépréciation exceptionnelle des outillages de 190 K€.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Frais de développement : la société a opté pour l'activation des frais de développement qui respectent les critères imposés par le PCG.

Les frais de recherche comptabilisés en charges au titre de l'exercice s'élèvent à 430 K€.

Les coûts de développement sont activés lorsque les conditions liées à la faisabilité technique, au potentiel commercial, à la capacité à évaluer de façon fiable les frais attribuables et à générer

Fiscalement cette opération a généré une réintégration fiscale pour le montant de l'écart de réévaluation brut de 4 797 K€.

Compte tenu de l'impôt généré de 381 K€ sur cette réévaluation, l'écart de réévaluation net de 4 415 K€ a été affecté aux capitaux propres en compte « Écart de réévaluation ».

Changement d'estimation relatif aux plans d'amortissement des immobilisations réévaluées.

Cette réévaluation a été réalisée sur des modules de productions et des ensembles d'outillage et non pas sur des immobilisations ligne à ligne. Il a été retenu d'impacter les immobilisations réévaluées à compter du 21/12/2017 date de validation de la réévaluation, même si prise de manière individuelle certaines immobilisations n'étaient pas totalement amorties.

Ces immobilisations ont fait l'objet d'un amortissement selon les durées de vie pouvant être estimées à la date du présent rapport. Compte tenu de la date du 21/12/2017, l'impact sur les amortissements n'est pas significatif et sera pris en compte à partir du 01/01/2018.

des avantages économiques futurs sont remplis.

Il y a eu 25 K€ d'activation de frais de développement durant l'exercice 2017.

Les coûts de développement sont revus annuellement afin de déterminer si les critères de comptabilisation d'une immobilisation incorporelle sont remplis. Les coûts de développement sont constitués de coûts internes (temps passé valorisé) et de coûts externes (achats d'études principalement).



IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- le règlement 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs.
- le règlement 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais financiers) ou à leur coût de production (temps passés et frais internes).

Les amortissements sont calculés sui-

vant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Logiciels : 3 ans.
- Frais de développement : sur la durée des marchés attachés.

Les éléments composant les fonds de commerce (clientèle, marques et produits) sont amortis en fonction de leur durée d'utilité estimée (linéaire de 5 à 8 ans).

Etat des immobilisation (en milliers d'euros)	Début d'exercice	Acquisitions apports	Virements poste à poste	Cessions ou mise hors service	Fin d'exercice
Frais de développement	1 494	26	-	-	1 520
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 659	-	-	1	1 658
Total des immobilisations incorporelles brutes	3 153	26	-	1	3 178

Etat des amortissements et provisions	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Cessions ou mise hors service	Fin d'exercice
Frais de développement	1 409	58	-	-	1 467
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 366	104	-	1	1 469
Total des amortissements et provisions	2 775	162	-	1	2 936
Immobilisations incorporelles nettes	378	-	-	-	242

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), ou à leur coût de production. Les intérêts des

emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de la production de ces immobilisations. Au 21/12/2017 il a été procédé à une réévaluation libre, se reporter au paragraphe « réévaluation libre ».

(en milliers d'euros)	Début d'exercice	Acquisitions apports	Réévaluation	Virements poste à poste	Cessions ou mise HS	Fin d'exercice
Terrains	42	-	-	-	-	42
Constructions sur sol propre	636	-	-	-	-	636
Constructions installations générales, agencements, aménagements	1 013	5	15	2	-	1 035
Installations techniques, matériel et outillages industriels	22 895	456	4 741	556	97	28 551
Installations générales, agencements, aménagements	539	40	41	42	2	660
Matériel de transport	41	-	-	-	-	41
Matériel de bureau, informatique, mobilier	510	1	-	18	5	524
Immobilisations corporelles en cours	623	58	-	(618)	-	63
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	26 299	560	4 797	-	104	31 552

Les principales acquisitions hors réévaluation concernent essentiellement l'outil de production. La société a notamment mis en service une cabine de gel-

coating sur l'exercice. Pour information, l'ensemble des acquisitions de l'exercice ont été autofinancées.

Amortissement et provisions (en milliers d'euros)	Début d'exercice	Augmentations	Dépréciation suite à réévaluation	Diminution	Cessions ou mise HS	Fin d'exercice
Terrains	-	-	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	95	32	-	-	-	127
Constructions installations générales, agencements	273	102	-	-	-	375
Installations techniques, matériel et outillage	20 109	783	192	-	119	20 965
Installations générales, agencements	189	55	-	-	2	242
Matériel de transport	38	2	-	-	-	40
Matériel de bureau, informatique, mobilier	491	26	-	-	16	501
Immobilisations corporelles	21 195	1 000	192	-	137	22 250
Immobilisations corporelles nettes	5 104					9 302

Les principales diminutions de l'exercice sont constituées par des mises au rebut, notamment d'outillages industriels ob-

solètes pour une valeur brute de 97 K€, totalement amortie.

Les amortissements pour dépréciation sont généralement calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue et comptabilisés en dotations d'exploitation.

Dans le cas d'immobilisations obsolètes, des provisions complémentaires peuvent être constatées. Les durées d'amortissements par catégorie sont les suivantes :

Constructions « en dur »	40 ans	Machines, matériels	5 ans
Toitures	25 ans	Centrales hydrauliques, ponts roulants	8 ans
Constructions légères	30 ans	Presses Injection	10 ans
Agencements et aménagements des constructions	10 ans	Presse à Compression < 1000 t	15 ans
Installations et aménagements industriels et de stockage	8 ans	Presses > 1 000 t	25 ans
Autres installations générales	5 ans	Matériel de bureau et informatique	5 ans
Moules suivant durée de vie du produit	1 à 15 ans	Mobilier de bureau	8 ans
		Matériel de transport	5 ans

Immobilisations financières

Valeur brute (en milliers d'euros)	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Autres participations	317	-	-	317
Créances rattachées	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	2	-	-	2
Prêts et autres immobilisations financières	272	-	61	211
Actions propres	41	-	-	41
Immobilisations financières	632	-	61	571
Dépréciations & provisions				
Dépréciation sur titres de participation		-	-	-
Dépréciation sur créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Actions propres	10	3	3	10
Cumul dépréciations & Provisions	10	3	3	10
Immobilisations financières nettes	622			561

Etat des créances	Montant brut	1 an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Autres titres immobilisés	2	-	2
Prêts et autres immobilisations financières	211	-	211
Trésorerie disponible (contrat de liquidité)	41	41	-
Cumul état des créances	254	41	213

	Au 31/12/2016	Acquisitions	Cessions	Au 31/12/17
Actions détenues	17 836	-	-	17 836
Valeur	41,4			41,4

Les 17 836 actions détenues au 31 décembre 2017 sont valorisées selon la méthode « FIFO ».

La valeur brute des immobilisations financières est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires ou la valeur d'apport. Lorsque la valeur à la clôture de l'exercice est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée.

La valeur de clôture est déterminée en fonction de la quote-part de situation nette et des perspectives de résultat des filiales concernées et leur intérêt à servir les marchés locaux.

Pour MPC ROUMANIE, le développement des ventes de coffrets et les perspectives positives de cash-flow autorisent le maintien des valeurs nettes actuelles des titres de cette société.

Pour les actions propres, une dépréciation est pratiquée par rapport au cours du titre MECELEC COMPOSITES au 31 décembre 2017. La provision à la clôture de l'exercice 2017 s'établit à 10 K€.

Liste des filiales et participations	Capital social	Capitaux propres	Quote-part dividendes	Valeur brute	Valeur nette	Prêts avance	Cautions	CA	Résultat
MPC	88	258	98.57%	317	317	36	-	674	56

Transactions avec les parties liées

Le tableau suivant fournit le montant total des transactions conclues avec les parties liées sur l'exercice :

Le compte courant de la Roumanie s'élève à 35 K€.

Parties liées	Nature de la transaction	Créances	Dettes	Produits	Charges
SECONDE CHANCE	Convention d'assistance	-	37	-	-
M.P. DELOCHE & ASSOCIES	Avance en compte courant	-	-	-	-
MPC	Convention d'assistance	-	50	-	-

Termes et conditions des transactions avec les parties liées :

Les soldes en cours à la fin de l'exercice ne sont pas garantis, sont porteurs d'intérêts au taux d'intérêt fiscalement déductibles et les règlements se font en trésorerie. Ces transactions ont été

conclues aux conditions normales du marché.

Opérations réalisées sur les titres de la société par les dirigeants :

Néant.

Stocks

Stocks	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Matières premières et consommables	1 225	161	-	1 386
Produits finis	1 739	-	64	1 675
Total	2 964	161	64	3 061
Dépréciations	395	412	395	412
Stocks nets	2 569			2 649

Les stocks de matières premières et composants sont évalués suivant une méthode équivalente à la méthode « FIFO ».

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires d'achats. Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges de production, les amortissements des biens concourant à la production en fonction des gammes opératoires en cours. Les frais financiers ainsi que le coût de la sous-activité sont exclus de la valeur des stocks.

Les rotations lentes, déterminées par un outil statistique, donnent lieu à des dépréciations calculées en fonction de la durée d'écoulement prévisible et variant de 50 à 90 % selon le risque de mévente, d'obsolescence ou la valeur de réalisation.

Clients

Créances	Montant brut	Dépréciation	Net
Clients	910	37	873
Groupe	1	-	1
Clients douteux ou litigieux	90	75	15
Total	1 001	112	889

Dépréciations	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Clients	98	32	18	112

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les dépréciations sont estimées en fonction du risque de non recouvrement après interrogation de

l'assurance-crédit. Toutes les créances clients ont une échéance inférieure à un an.

Autres créances

Créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Avances et acomptes fournisseurs	32	32	-
Avoirs à recevoir	33	33	-
Personnel - organismes sociaux	9	9	-
Etat, TVA, IS, autres collectivités	167	167	-
Compte Groupe	35	35	-
Débiteurs divers nets de provisions	1 112	287	825
Charges comptabilisées d'avance	65	65	-
Autres créances nettes	1 453	628	825

Le poste débiteurs divers comprend les avances consenties à BESACIER à hauteur de 600 K€ et la garantie du factor pour un montant de 300 K€.

Concernant l'avance faite à BESACIER : Cette avance a été négociée sans rémunération et est remboursable selon un plan défini sur 6 ans. Le 1^{er} remboursement interviendra en mai 2018.

Capitaux propres

Composition du capital social

Catégorie de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	dont créés pendant l'exercice	dont remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	4 049 382	0	-	3,00 €
Dont actions à vote double	1 516 183	-	-	-

Provisions pour risques et charges

<i>(en milliers d'euros)</i>					
Provisions pour risques	Au 31/12/16	Dotations de l'exercice	Utilisations de l'exercice	Provisions devenues sans objet	Au 31/12/17
Provision risques sociaux	-	56	-	-	56
Provision restructuration	392	-	42	-	350
Provision pour litiges	15	-	15	-	-
Provision pour risques financiers	337	170	-	-	507
Total	744	226	57	-	913

La provision pour restructuration de 350 K€ à la clôture de l'exercice 2017 est relative aux coûts de fermeture à venir sur le site de VONGES (remise en état du site) pour 350 K€. La provision pour litiges avec le personnel couvre les risques liés aux procédures prud'homales en cours et aux litiges avec des salariés de MECELEC COMPOSITES.

La provision pour litiges couvre divers litiges avec des fournisseurs. La provision pour risques financiers est constituée par la provision pour risque de non conversion relative à l'émission obligatoire du 17 décembre 2014.

Financement

<i>(en milliers d'euros)</i>				
Etat des dettes	Montant brut	1 an au plus	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Avances Factor sur créances clients	-	-	-	-
Concours bancaires courants	-	-	-	-
Emprunts et dettes à plus d'un an à l'origine	397	117	280	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Emprunt obligataire*	8 534	20	8 514	-
Total	8 931	137	8 794	-
Emprunts souscrits au cours d'exercice	-	-	-	-
Emprunts remboursés en cours d'exercice	318	-	-	-

*y compris intérêts courus pour 19 K€

Les emprunts à plus d'un an à l'origine obtenus auprès d'un pool de banques régionales durant le 1^{er} semestre 2013 pour le remboursement du plan de sau-

vegarde se montent à 2 000 K€ à l'origine et représentent 18 K€ à la clôture de l'exercice. Ces emprunts sont garantis de la façon suivante :

Dettes garanties par des sûretés réelles	Montant garanti
Nantissement sur fonds de commerce	18
Caution solidaire emprunt Besacier	271

Dettes fournisseurs et Autres dettes

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/2017	Paiement à 1 an	Paiements échelonnés
Fournisseurs d'exploitation	2 432	2 432	-
Dettes fiscales et sociales	2 144	2 144	-
Dettes sur immobilisations	450	190	260
Autres dettes	76	76	-
Diverses charges à payer	-	-	-
Total	5 102	4 842	260

Produits à recevoir et charges à payer

(en milliers d'euros)	Charges à payer	Produits à recevoir
Nature		
Charges financières	19	-
Clients factures à établir	-	134
Clients avoirs à établir	47	-
Fournisseurs avoirs non parvenus	-	33
Fournisseurs factures non parvenues	252	-
Dettes sociales	1 229	-
Créances sociales	-	-
Dettes fiscales	178	-
Créances fiscales	-	78
Divers charges à payer	3	-
Divers produits à recevoir	-	202

Ventilation du chiffre d'affaires

	2016	2017
Distribution	53,61 %	56,17 %
Transport	36,70 %	34,44 %
Aéronotique / Sports et loisirs / Médical	9,69 %	9,40 %
Total général	100,00 %	100,00 %

La décomposition des activités de la Société est la suivante :

■ Réseaux : site de MAUVES Nord, et une partie des facturations de SAINT AGREVE

■ Industrie : sites de MAUVES Sud, SAINT AGREVE (hors facturation directe pour l'activité Réseaux), SAINT GEOIRS.

Transfert de charges

Nature	Montant
Reprise de provisions	429
Transfert de charges	247
Total	676

CICE

Le CICE est comptabilisé au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunération correspondantes. La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel. Le montant du CICE pris en compte dans les comptes clos le 31/12/2017 s'élève à 259 K€.

Le crédit d'impôt est utilisé pour améliorer la compétitivité de la société et ainsi lui permettre de réaliser des efforts en matière d'investissement, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution du fonds de roulement.

Résultat financier

<i>(en milliers d'euros)</i>			
Charges financières	31/12/2017	Produits financiers	31/12/2017
Dotation dépréciation sur autres immobilisations financières	174	Revenus/créances rattachées/articipation	-
		Autres intérêts et produits assimilés	3
Intérêts et charges assimilés	545	Reprise dépréciation actions propres	3
Pertes sur titres et créances irrécouvrables			
Différence de change	3		
Total	722	Total	6

MECELEC COMPOSITES a versé un coupon pour l'OCA 2014 à hauteur de 511 K€.

Résultat exceptionnel

<i>(en milliers d'euros)</i>			
	31/12/2017	Produits exceptionnels	31/12/2017
Charges exceptionnelles	-	Produits exceptionnels	-
Litiges sociaux & restructurations	486	Reprise sur provisions Restructuration	42
Litiges commerciaux	1	Divers et reprises sur provisions	42
VNC immobilisations cédées	-	Produits de cession d'éléments d'actifs	-
VNC immobilisations financières cédées	-	Produits de cession d'éléments d'actifs financier cédés	-
Pénalités/amendes	-	Reprise sur provisions	62
Charges & provisions divers	49		
Dotations amortissements & charges exceptionnelles	55		
Dotations pour dépréciation constatée lors de la réévaluation	192		
Total	783	Total	146

Incidences des évaluations fiscales dérogatoires

Néant

Répartition de l'impôt sur les bénéfices

<i>(en milliers d'euros)</i>				
Répartition	Résultat avant impôt	Base imposable imputation des déficits	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	(686)	-	-	(686)
Résultat exceptionnel	(638)	-	-	(638)
Crédit Impôt*	93	-	-	93
Participation /Intéressement	(173)			(170)
Résultat comptable	(1 404)	-	-	(1 401)

*(comprend les crédits d'impôts Recherche, Prospection Commerciale et Apprentissage)

Impact impôt société suite à la réévaluation *(en milliers d'euros)*

Résultat courant avant impôt	(686)
Résultat exceptionnel	(638)
Crédit d'impôt et participation	(80)
Réintégration diverses	937
Déduction diverses	(1 018)
Résultat fiscal avant réévaluation	(1 485)
Impôt dû avant impact réévaluation	0
Réintégration fiscale écart évaluation	4 797
Résultat fiscal après réévaluation	3 312
Déficit reportable	
• Limite 1 000 K€	(1 000)
• Limite de 50 % du bénéfice fiscal dans la limite des 1 000 K€	(1 156)
Impôt dû	381 K€

Cet impôt de 381 k€ inhérent à la réévaluation est directement impacté dans le compte de réserve lié à l'écart de réévaluation.

Réserve de réévaluation	
• Écart de réévaluation brut	4 797 K€
• Impôt	(381) K€
Réserve nette de réévaluation	4 412 K€

Situation fiscale différée et latente de la Société MECELEC COMPOSITES

<i>(en milliers d'euros)</i>	
Rubriques	Montant
Impôt dû	-
Provisions réglementées	-
Total Accroissements	-
Report déficitaire	18 653
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante)	
▲ Congés payés	409
▲ Autres dépréciations	162
▲ Autres provisions non déductibles	33
▲ ORGANIC	7
Total allègements	611
Situation fiscale différée nette	19 300

Engagements hors bilan

Avals et cautions	Montant hors bilan
Nantissements donnés au profit d'établissements financiers	18 K€
Nantissement CAT	24 K€
Cautions marché étranger	31 K€
Cautions solidaire Seconde chance	379 K€

Il n'est pas constaté de produit à recevoir au titre de l'earn-out prévu dans

le protocole de cession des titres de la société BESACIER.

Engagements de crédit-bail

Le tableau ci-dessous présente, à titre d'information, les valeurs d'actif et les amortissements tels qu'ils figureraient si les biens considérés étaient la propriété complète de l'entreprise.

	Matériel	Outillage informatique
Valeur d'origine	1 571	296
Acquisition de l'exercice	29	-
Mise au rebut de l'exercice	-	-
Valeur au 31/12/17	1 600	296
Amortissements		
Cumul exercices antérieurs	1 034	296
Mise au rebut de l'exercice	-	-
Exercice en cours	93	-
Total au 31/12/17	1 127	296
VALEUR NETTE	473	-
Redevances payées		
Cumul exercices antérieurs	1 416	296
Exercice en cours	151	-
Total	1 567	296
Redevances à payer		
A moins d'un an	95	-
A plus d'un an et moins de 5 ans	106	-
Total	201	-
Valeur résiduelle	4	-
Montant pris en charge dans l'exercice	151	-

Rémunération des dirigeants

(en milliers d'euros)	Direction Générale	Salarié mandataire	Conseil d'administration
Rémunérations brutes	-	28	-
Jetons de présence	4	-	14

Options d'achat d'actions au bénéfice des membres du Conseil d'administration : Néant

Engagement pris à raison de la cessation des fonctions du Président du Conseil d'administration à l'initiative de la Société : Néant.

Il est rappelé qu'au titre des exercices 2014, 2015, 2016 et 2017, le Président Directeur Général n'a pas été rémunéré ni au titre d'un contrat de travail ni au titre du mandat social.

Engagements de retraite

Il n'a été signé aucun accord particulier dérogeant aux Conventions Collectives de la Métallurgie et de la Plasturgie.

Les engagements donnent lieu à une gestion interne.

Les indemnités de fin de carrière ont été calculées suivant une évaluation individuelle sur les effectifs au 31 décembre 2017, pour un montant de 988 K€.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- Age de départ à la retraite (à l'initiative du salarié) : 62 ans personnels non cadres, 63 ans personnels cadres.

- Taux d'actualisation brut : 1,3 % (IBOXX grade AA).

- Taux de rotation : faible

- Taux de revalorisation des salaires : 1 %

- Table de mortalité : INSEE 2017

La Société a choisi de ne pas provisionner ces indemnités dans les comptes sociaux.

Effectif au 31/12/2017

(en milliers d'euros)	Personnel salarié	À disposition de l'entreprise
Cadres	23	
Techniciens - Agents Maîtrise	35	
Employés - Ouvriers	102	8
TOTAL	160	8

Risques environnementaux

Néant

Désignation : MECELEC
 Adresse : BP 96 - Mauves 07300 TOURNON SUR RHONE CEDEX
 N°SIRET : 33642018700096

Durée N : 12
 Durée N-1 : 12

Rubriques	Montant brut	Amort. Prov.	31/12/2017	31/12/2016
Capital souscrit non appelé	I AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	AB AC			
Frais de développement	CX 1 520 000 CQ 1 466 741		53 259	85 689
Concessions, brevets, droits similaires	AF 576 998 AG 545 731		31 267	60 558
Fonds commercial (1)	AH 1 081 080 AI 923 310		157 770	223 303
Autres immobilisations incorporelles	AJ AK			8 650
Avances, acomptes immob. Incorporelles	AL AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	AN 42 526 AO		42 526	42 526
Constructions	AP 1 670 893 AQ 502 488		1 168 405	1 279 655
Installations techniq., matériel, outillage	AR 28 550 460 AS 20 965 051		7 585 408	2 786 383
Autres immobilisations corporelles	AT 1 225 222 AU 782 944		442 278	371 585
Immobilisations en cours	AV 62 859 AW		62 859	623 070
Avances et acomptes	AX AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations par mise en équivalence	CS CT			
Autres participations	CU 316 701 CV		316 701	316 701
Créances rattachées à participations	BB BC			
Autres titres immobilisés	BD 1 999 BE		1 999	1 999
Prêts	BF BG			
Autres immobilisations financières	BH 252 323 BI 9 882		242 440	303 581
TOTAL II	BJ 35 301 065 BK 25 196 149		10 104 915	6 103 704
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnement	BL 1 386 294 BM 152 270		1 234 024	1 085 089
En-cours de production de biens	BN 656 059 BO		656 059	695 019
En-cours de production de services	BP BQ			
Produits intermédiaires et finis	BR 957 319 BS 259 402		697 917	788 893
Marchandises	BT 61 421 BU		61 421	
Avances, acomptes versés/commandes	BV 32 113 BW		32 113	42 478
CREANCES				
Créances clients & cptes rattachés (3)	BX 1 001 420 BY 112 311		889 108	648 294
Autres créances (3)	BZ 1 393 136 CA 37 714		1 355 421	1 908 542
Capital souscrit et appelé, non versé	CB CC			
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dt actions propres)	CD 24 806 CE		24 806	24 800
Disponibilités	CF 2 121 372 CG		2 121 372	2 303 349
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance (3)	CH 64 497 CI		64 497	152 291
TOTAL III	CJ 7 698 440 CK 561 698		7 136 742	7 648 757
Frais émission d'emprunts à étaler	IV CW			
Primes rembours des obligations	V CM			
Ecart de conversion actif	VI CN			
TOTAL GENERAL (I à VI)	CO 42 999 505 1A 25 757 847		17 241 658	13 752 461
Renvois:(1) droit bail N-1	(2)Part -1an immo.fin. N-1	CP 242 440	(3) Part à + 1 an [CR] N-1	832 541
		313 642		1 067 789
Clause réserv. propr. Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

Désignation : MECELEC

Rubriques	31/12/2017	31/12/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (1) (dont versé : 12 148 146)	DA 12 148 146	12 148 146
Primes d'émission, de fusion, d'apport	DB 3 827	3 827
Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence : EK)	DC 4 415 607	
Réserve légale (3)	DD 308 770	308 770
Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
Réserves réglementées (3) (dont rés. prov. cours B1)	DF 49 602	49 602
Autres réserves (dont achat d'œuvres orig. EJ)	DG 4 536 636	4 536 636
Report à nouveau	DH (17 762 759)	(15 349 013)
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI (1 403 887)	(2 413 745)
Subventions d'investissements	DJ	
Provisions réglementées	DK	
TOTAL I	DL 2 295 942	(715 777)
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées	DN	
TOTAL II	DO	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	DP 564 245	352 712
Provisions pour charges	DQ 349 115	391 510
TOTAL III	DR 913 360	744 222
DETTES (4)		
Emprunts obligataires convertibles	DS 8 533 895	8 533 895
Autres emprunts obligataires	DT	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU 397 057	715 568
Emprunts, dettes fin. divers (dont emp. participatifs EI)	DV	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW 7 637	37 997
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 2 432 147	2 229 116
Dettes fiscales et sociales	DY 2 143 735	1 535 989
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ 450 062	585 211
Autres dettes	EA 49 811	86 238
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance (4)	EB 18 008	
TOTAL IV	EC 14 032 355	13 724 016
Ecart de conversion passif	V ED	
TOTAL GENERAL (I à V)	EE 17 241 658	13 752 461
Renvois		
(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B	
- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
(2) Dont - Ecart de réévaluation libre	1D	
- Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'1 an	EG 4 970 362	4 462 909
(5) Dont concours bancaires, soldes créditeurs de banque, CCP (balo)	EH	
Dettes à plus d'un an (balo)	9 054 355	9 223 109
Dettes à moins d'un an (balo)	4 459 404	4 500 907



06

**RAPPORTS
ATTESTATIONS
& TABLES DE
CONCORDANCES**



1. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 décembre 2017

À l'Assemblée Générale des actionnaires
de la société MECELEC COMPOSITES

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MECELEC COMPOSITES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du

résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes de l'annexe des comptes annuels concernant :

- Note « Réévaluation libre » concernant la réévaluation de l'actif immobilisé de la société en date du 21 décembre 2017.
- Note « Résultat du litige opposant MECELEC COMPOSITES à SEDAINE » concernant le litige avec la société SEDAINE.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des provisions pour risques et charges

Note « Provisions pour risques et charges » de l'annexe des comptes annuels.

Point clé de l'audit

Des provisions pour risques et charges sont comptabilisées au 31 décembre 2017 pour un montant de 913 K€. Ces provisions sont constituées afin de couvrir des charges et des litiges en cours ou connus lors de la clôture.

Nous avons considéré que l'évaluation de ces provisions comportait un risque important d'anomalies significatives dans les comptes en raison de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la société.

Réponse apportée

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des provisions pour risques et charges, nos travaux ont consisté à :

- une prise de connaissance et tests de procédure suivie par la société pour identifier les risques concernés et procéder à leur estimation,
- une estimation indépendante comparée avec celle de la société,
- un examen des événements postérieurs venant corroborer l'estimation.

Réévaluation des immobilisations

Note « Réévaluation libre » de l'annexe des comptes annuels

Point clé de l'audit

En date du 21 décembre 2017, la société a procédé à une réévaluation de son actif immobilisé.

La société constate dans ses comptes clos au 31 décembre 2017, un écart de réévaluation net d'impôt de 4 412 K€.

Réponse apportée

Nos travaux ont consisté à apprécier le traitement comptable et fiscal de la réévaluation. Nous avons :

- assisté à l'inventaire physique de l'actif en présence de l'expert indépendant,
- analysé le rapport de l'expert indépendant,
- comparé par sondage la valeur réévaluée reprise en comptabilité avec la valeur du rapport de l'expert et calculé l'écart de réévaluation correspondant,
- validé le traitement fiscal.

VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX ACTIONNAIRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

INFORMATIONS RÉSULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés Commissaire aux comptes de la société MECELEC COMPOSITES par l'Assemblée Générale du 23 septembre 2015.

Au 31 décembre 2017, nous étions dans la 3ème année de notre mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

■ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

■ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

■ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

■ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

■ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit. Ces points sont décrits dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris, le 6 avril 2018,

Le Commissaire aux Comptes

ADN PARIS, représentée par

Philippe SIXDENIER

d'entreprise prévus aux articles L.225-37 et suivants du Code du commerce devant être inclus dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise. En conséquence, le tableau suivant permet d'identifier dans le rapport annuel les informations requises.

Informations requises en application des articles L.225-37 et suivants du Code de commerce.



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Chers actionnaires,

En application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration de MECELEC COMPOSITES présente son rapport sur le gouvernement d'entreprise, approuvé lors de sa séance du 5 avril 2018. Le rapport annuel 2017 comprend l'ensemble des éléments relatifs au gouvernement

Gouvernance (L.225-37-4 CCom)

Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice	2.3.
Les conventions conclues entre une filiale et un mandataire social ou un actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote	4.1.
Un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordés dans le domaine des augmentations de capital	4.1.
Le choix des modalités d'exercice de la Direction Générale de la Société	2.3.
La composition, ainsi que les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil	2.1.
La politique de diversité appliquée aux membres du Conseil d'Administration	2.3.
Les limitations aux pouvoirs du Directeur Général	2.3.
Les dispositions du Code de gouvernement d'entreprise qui ont été écartées ainsi que le lieu où ce Code peut être consulté	2.3.
Les modalités particulières de la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale	2.3.

La rémunération des dirigeants (L.225-37 et L.225-37-3 CCom)

Présentation des projets de résolutions sur la politique de rémunération à soumettre à l'Assemblée Générale dans le cadre du vote ex ante	6.4.
La rémunération des mandataires sociaux versée au cours de l'exercice clos	2.2.
Les engagements en faveur des mandataires sociaux à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions	2.4.

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (L.225-3765 CCom)

La structure du capital de la Société	2.3.
Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote ou aux transferts d'actions	2.3.
Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société	4.1.
La liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux	4.1.
Les mécanismes de contrôle prévus dans un système d'actionnariat du personnel	4.1.
Les accords entre actionnaires qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote	4.1.
Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration ainsi qu'à la modification des statuts de la société	4.1.
Les pouvoirs du Conseil d'Administration (en particulier en ce qui concerne l'émission ou le rachat d'actions)	2.1.
Les accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société	4.1.
Les accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange	4.1.



2. TABLES DE CONCORDANCES

Afin de faciliter la lecture du rapport financier annuel et du rapport de gestion tel qu'il résulte du Code de commerce,

la table thématique suivante permet d'identifier, dans le présent document, les principales informations prévues.

Rubriques	Informations pour	Paragraphes
1 COMPTES SOCIAUX	RFA	5
2 RAPPORT DE GESTION		
2.1. Informations sur l'activité de la Société		
Exposé de l'activité (notamment des progrès réalisés et difficultés rencontrées) et des résultats de la société, de chaque filiale et du Groupe		5
Analyse de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière et notamment de l'endettement de la Société et du groupe	RFA	2.6
Évolution prévisible de la société et/ou du groupe		5
Indicateurs clés de nature financière et non financière de la Société et du groupe	RFA	Préambule
Indications sur l'utilisation des instruments financiers y compris les risques financiers et les risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie de la Société et du groupe	RFA	2.6
Principaux risques et incertitudes de la Société et du groupe	RFA	2.6
2.2. Informations juridiques, financières et fiscales de la Société		2.2
Choix fait de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale en cas de modification		2.3
Répartition et évolution de l'actionnariat		2.4
Nom des sociétés contrôlées participant à un autocontrôle de la société et part du capital qu'elles détiennent		2.4
Prises de participation significatives de l'exercice dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français		4.1
Avis de détention de plus de 10 % du capital d'une autre société par actions ; aliénation de participations croisées		4.1

Acquisition et cession par la société de ses propres actions (rachat d'actions)	RFA	4.1
État de la participation des salariés au capital social		4.1
Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale en matière d'augmentations de capital	RFA	4.1
Mention des ajustements éventuels :		4.1
Pour les titres donnant accès au capital et les stock-options en cas de rachats d'actions		
Pour les titres donnant accès au capital en cas d'opérations financières		
Montants des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents		2.2
Montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement		5
Délai de paiement et décomposition du solde des dettes fournisseurs et clients par date d'échéance		2.6
Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles		N/A
Conventions conclues entre un mandataire ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote et une filiale (hors conventions courantes)		4.1

2.3 Informations portant sur les mandataires sociaux

Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute Société par chacun des mandataires durant l'exercice		2.3
Rémunérations et avantages de toutes natures versés durant l'exercice à chaque mandataire social par la Société, les Sociétés qu'elle contrôle et la Société qui la contrôle		2.2
Engagements liés à la prise, à la cessation ou au changement de fonctions		4.1
En cas d'attribution de stock-options, mention de l'information selon laquelle le Conseil d'administration a pris la décision :		4.1
Soit d'interdire aux dirigeants de lever leurs options avant la cessation de leurs fonctions ;		
Soit de leur imposer de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions tout ou partie des actions issues d'options déjà exercées (en précisant la fraction ainsi fixée)		
État récapitulatif des opérations des dirigeants et personnes liées sur les titres de la Société		4.1
En cas d'attribution d'actions gratuites, mention de l'information selon laquelle le Conseil d'administration a pris la décision :		4.1
Soit d'interdire aux dirigeants de céder avant la cessation de leurs fonctions les actions qui leur ont été attribuées gratuitement ;		
Soit de fixer la quantité de ces actions qu'ils sont tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions (en précisant la fraction ainsi fixée)		

3 DÉCLARATION DES PERSONNES PHYSIQUES QUI ASSUMENT LA RESPONSABILITE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

RFA 6

4 RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

RFA 6

5 DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

RFA 6

Descriptif du programme de rachat d'actions		4.1
Communication relative aux honoraires des contrôleurs légaux des comptes		6
Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques		2.3
Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise		6



3. ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL



CONTRÔLEUR LÉGAUX DES COMPTES

Les commissaires aux comptes
titulaires sont :

ADN PARIS

Dont le siège social est
109, rue de Courcelles - 75017 PARIS
Immatriculée sous le n° 428 911 275
RCS PARIS

Représentée par
Mr Philippe SIXDENIER
Date de nomination ; 25/09/2015
Échéance du mandat AG 2021

Montant des honoraires
versées aux auditeurs

ADN PARIS	En k€
Mission légale annuelle	40
Mission spécifique	1



ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Après avoir pris toutes mesures raisonnables à cet effet, j'atteste que les informations contenues dans le présent rapport financier annuel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation

et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

Michel-Pierre DELOCHE
Président-Directeur Général

Le 5 avril 2018

PROJET DES RÉSOLUTIONS

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2018

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE :

- Examen du rapport de gestion et de groupe établi par le Conseil d'administration ;
- Examen du rapport spécial du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise pris en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce ;
- Examen du rapport du commissaire aux comptes faisant part de leurs observations sur le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Examen du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions ;
- Approbation de la Politique de rémunération du Président Directeur Général ;
- Approbation de la Politique de rémunération du Directeur Général Délégué ;
- Fixation d'une enveloppe annuelle de jetons de présence afin de rémunérer les administrateurs au titre de l'exercice en cours et des exercices ultérieurs ;
- Renouvellement du mandat de Monsieur Patrick Louis en qualité d'administrateur ;
- Nomination de Madame Alice de Malliard en qualité d'administrateur ;
- Autorisation consentie au Conseil d'administration en vue de la mise en place d'un programme de rachat par la Société de ses propres actions ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Projets de résolutions

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE :

PREMIÈRE RÉSOLUTION (APPROBATION DES COMPTES ANNUELS ET DES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2017)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance :

- des rapports du Conseil d'administration ;
- et des rapports du commissaire aux comptes.

Approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

DEUXIÈME RÉSOLUTION (AFFECTATION DU RÉSULTAT ET FIXATION DU DIVIDENDE)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve la proposition du Conseil d'administration, et décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 1 403 887,36 euros de l'exercice de la manière suivante :

Résultat de l'exercice : 1 403 887,36 euros
À affecter en totalité sur le compte « Report à nouveau débiteur » qui s'élèvent ainsi à 19 166 646,74 euros.

TROISIÈME RÉSOLUTION (CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte des conventions nouvelles conclues au cours de l'exercice écoulé, et prend acte des conventions conclues et autorisées antérieurement se sont poursuivies.

L'Assemblée générale constate qu'il lui a été fait, sur ces conventions, le rapport spécial pris en application des dispositions des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, et approuve la convention nouvelle ainsi que les conclusions de ce rapport.

QUATRIÈME RÉSOLUTION (POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ - APPROBATION DES PRINCIPES ET CRITÈRES DE DÉTERMINATION, DE RÉPARTITION ET D'ATTRIBUTION DES ÉLÉMENTS FIXES, VARIABLES ET EXCEPT IONNELS COMPOSANT LA RÉMUNÉRATION TOTALE ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE ATTRIBUABLE AU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL)

Connaissance prise du rapport prévu par les dispositions de l'article L.225-37-2 du Code de commerce, l'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature présentés dans le rapport précité et attribuables, en raison de ses mandats de Président du Conseil d'administration et de Président Directeur général à Monsieur Michel Pierre DELOCHE.

CINQUIÈME RÉSOLUTION (POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ DE LA SOCIÉTÉ - APPROBATION DES PRINCIPES ET CRITÈRES DE DÉTERMINATION, DE RÉPARTITION ET D'ATTRIBUTION DES ÉLÉMENTS FIXES, VARIABLES ET EXCEPTIONNELS COMPOSANT LA RÉMUNÉRATION TOTALE ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE ATTRIBUABLE AUX DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS)

Connaissance prise du rapport prévu par l'article L.225-37-2 du Code de commerce, l'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature présentés dans le rapport précité et attribuables, en raison de leur mandat au Directeur Général Délégué.

SIXIÈME RÉSOLUTION (FIXATION D'UNE ENVELOPPE ANNUELLE DE JETONS DE PRÉSENCE AFIN DE RÉMUNÉRER LES ADMINISTRATEURS AU TITRE DE L'EXERCICE EN COURS ET DES EXERCICES ULTÉRIEURS)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, décide l'allocation d'une enveloppe annuelle de cinquante mille euros (50 000 €) de jetons de présence afin de rémunérer les administrateurs au titre de l'exercice en cours et des exercices ultérieurs, jusqu'à ce qu'une nouvelle décision de l'Assemblée générale des actionnaires en décide autrement.

SEPTIÈME RÉOLUTION

(RENOUVELLEMENT D'UN ADMINISTRATEUR Monsieur Patrick LOUIS)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, renouvelle, dans les conditions de l'article 1.4 des statuts, le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick LOUIS pour une durée de trois (3) années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

HUITIÈME RÉOLUTION

(NOMINATION DE Madame Alice de MALLIARD EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du Président, désigne en qualité d'administrateur, pour une durée de trois (3) années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale à tenir dans l'année 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, Madame Alice de MALLIARD, domiciliée 812 Développement, 67, rue François MERMET - 69160 TASSIN LA DEMI LUNE.

Madame Alice de MALLIARD a fait savoir par avance qu'elle acceptait les fonctions d'administrateur de la Société et qu'elle satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

NEUVIÈME RÉOLUTION

(AUTORISATION CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME DE RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS)

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, autorise ledit Conseil, pour une durée de dix-huit (18) mois ou jusqu'à la date de son renouvellement par l'Assemblée gé-

nérale ordinaire, à acquérir un nombre d'actions de la Société représentant jusqu'à dix pour cent (10 %) du nombre des actions composant le capital social, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce.

Les achats, cessions ou transferts de ces actions pourront être effectués à tout moment et par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou hors marché, y compris par des transactions de blocs et par des opérations optionnelles, et également en période d'offre publique. La part maximale du programme de rachat pouvant être effectuée par voie d'acquisition ou de cession de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé.

Le prix unitaire net d'achat maximum ne pourra excéder six (6) euros, hors frais et commissions, ce prix étant en outre fixé sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société et réalisés dans les conditions légales et réglementaires.

La Société pourra acheter, en une ou plusieurs fois et aux époques que le Conseil d'administration appréciera, un nombre d'actions ordinaires de la Société ne pouvant excéder :

- dix pour cent (10 %) du nombre total des actions composant le capital social tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la présente décision, ou,

- cinq pour cent (5 %) de ce même nombre total des actions composant le capital social, s'il s'agit d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution d'actions gratuites, de division ou regroupement des titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Les acquisitions d'actions pourront être effectuées, par ordre de priorité, en vue :

- de favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,

- d'attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires, notamment, dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans toute autre condition permise par la réglementation,

- de remettre les actions en paiement ou en échange, notamment, dans le cadre d'opérations de croissance externe,

- d'attribuer les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes de la Société,

- d'annuler les titres ainsi rachetés par voie de réduction de capital, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée générale des actionnaires, statuant en matière extraordinaire, d'une résolution spécifique portant sur cette réduction de capital.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 23 juin 2017 dans sa onzième résolution à caractère ordinaire.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à son directeur général, pour passer tous ordres, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et généralement faire le nécessaire.

DIXIÈME RÉOLUTION

(DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ÉMETTRE DES BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ATTRIBUÉES GRATUITEMENT AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ)

L'Assemblée générale, après lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial du Commissaire aux comptes, en application des dispositions des articles L.225-129 à L.225-129-6, L.233-32 et L.233-33 du Code de commerce :

- délègue au Conseil d'administration, pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée, la compétence de décider de procéder, en France comme à l'étranger, à l'émission de bons de souscription d'actions attribuées gratuitement aux actionnaires de la Société.

L'Assemblée générale décide que les émissions visées au titre de la présente résolution ne pourront être mises en œuvre qu'au cours d'une offre publique portant sur les titres de la Société, et que seuls les actionnaires de la Société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique seront bénéficiaires de cette attribution gratuite de bons de souscription d'actions.

L'Assemblée générale décide que :

- le montant nominal maximal de l'augmentation du capital susceptible d'être réalisée à terme, en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder 10 000 000 d'Euros, ces limites étant majorées des augmentations de capital au titre des ajustements susceptibles d'être opérés conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables pour réserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société,

- le nombre maximal de bons qui pourra être émis ne pourra excéder un nombre de bons égal au nombre d'actions composant le capital de la Société au jour de la décision d'émission.

Le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation dans les conditions prévues par la loi, notamment à l'effet de :

- décider l'augmentation de capital,
- arrêter les caractéristiques, nature, montant et modalités des valeurs mobilières émises, leurs conditions de souscription ou d'exercice,
- arrêter la liste des bénéficiaires et le nombre de valeurs mobilières à attribuer à chacun d'eux,
- décider du montant de l'augmentation de capital, le cas échéant sur la base du rapport établi par un expert indépendant,
- déterminer les dates et modalités de l'émission des valeurs mobilières,

constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts,

d'une manière générale, passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.

L'Assemblée générale prend acte de ce que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation pourront donner droit.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur général, ou en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeur général délégué, le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

ONZIÈME RÉSOLUTION (DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ÉMETTRE DES ACTIONS ORDINAIRES OU DE TOUTES AUTRES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL OU DONNANT DROIT A L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCES AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial du Commissaire aux comptes et constaté la libération intégrale du capital social, et statuant conformément aux articles L.225-129, L.225-129-1, L.225-129-2 et L.225-138 du Code de commerce :

met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale du 24 juin 2016, dans sa quinzième résolution,

délègue au Conseil d'administration, pour une durée de dix-huit (18) mois à compter du jour de la présente assemblée, sa compétence à l'effet de décider, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société, tant en France qu'à l'étranger, soit en euros, soit en devises étrangères, soit en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances,

décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente autorisation au profit des administrateurs de la Société au jour de la mise en œuvre de la délégation par le Conseil d'administration,

décide que le montant nominal maximal de l'augmentation du capital susceptible d'être réalisée en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder 1 000 000 d'euros, étant précisé que ce montant ne tient pas compte des actions supplémentaires à émettre

pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables ainsi que, le cas échéant aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement,

décide que le prix d'émission des actions nouvelles sera fixé par le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L.225-138 II et R.225-114 du Code de commerce et devra être au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cinq dernières séances de bourse précédant sa fixation, diminuée le cas échéant d'une décote maximale de 10 %, après correction de cette moyenne en cas de différence sur les dates de jouissance,

décide que le prix d'émission pour les valeurs mobilières donnant accès au capital sera fixé par le Conseil d'administration de telle manière que les sommes perçues immédiatement par la Société lors de l'émission des valeurs mobilières en cause, augmentées des sommes susceptibles d'être perçues ultérieurement par la Société pour chaque action attachée et/ou sous-jacente aux valeurs mobilières émises, soit au moins égales au prix minimum prévu ci-dessus,

décide que le Conseil d'administration ne pourra, sauf autorisation préalable par l'assemblée générale, faire usage de la présente délégation de compétence à compter du dépôt par un tiers d'un projet d'offre publique visant les titres de la Société et ce jusqu'à la fin de la période d'offre,

décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation dans les conditions prévues par la loi, notamment à l'effet de :

décider l'augmentation de capital,

arrêter les caractéristiques, nature, montant et modalités de toute émission ainsi que des valeurs mobilières émises, leurs conditions de souscription ou d'exercice,

arrêter la liste des bénéficiaires au sein de la catégorie de bénéficiaires susmentionnée et le nombre d'actions ou de valeurs mobilières à attribuer à chacun d'eux,

décider du montant de l'augmentation de capital, le cas échéant sur la base du rapport établi par un expert indépendant,

déterminer les dates et modalités de l'émission des valeurs mobilières,

constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts.

D'une manière générale, passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.

L'Assemblée générale prend acte de ce que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation pourront donner droit.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur général, ou en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeur général délégué, le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

DOUZIÈME RÉSOLUTION (POUVOIRS)

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Fin des résolutions



CONTACTS

MECELEC SA

Mail : contact@mecelec.fr

Site de Mauves 07

Siège Social

Rue des Condamines
BP 96 - 07300 MAUVES

Tél. : +33 (0)4 75 07 87 07

Fax : +33 (0)4 75 07 87 48

Mail : contact@mecelec.fr

Site de Saint Agrève 07

ZI Quartier Rasclès
07320 SAINT AGREVE

Tél. : +33 (0)4 75 66 90 90

Fax : +33 (0)4 75 30 25 33

Mail : contact@mecelec.fr

Site de St-Étienne-de-St-Geoirs 38

ZAC Grenoble Air Parc
Avenue Louis Blériot
38590 ST-ÉTIENNE-DE-ST-GEOIRS

Tél. : +33 (0)4 76 35 31 11

Fax : +33 (0)4 76 35 47 85

Mail : contact@mecelec.fr

Site de Roumanie

S.C. MECELEC PLASTIC
COMPOZIT S.R.L.

400 633 Cluj Napoca, Str. Luncii Nr 5A

Tél. : +40 0264 483 999

Fax : +40 0264 435 113

Mail : office@mecelec.ro

mecelec
COMPOSITÉS